

Annexe I

Description de l'action

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)

CRIS n° FED/2017/386-375

Table of contents

Table of contents	ii
1 Résumé	1
2 Contexte régional	2
2.1 Contexte socio-économique et politique de l'Afrique centrale.....	2
2.2 Les ressources forestières et leur gestion en Afrique centrale.....	4
2.3 Les appuis régionaux de l'Union européenne au secteur forêts & environnement en Afrique Centrale.....	9
2.4 Mise en place et consolidation de l'OFAC.....	9
3 Portée de l'action	11
3.1 Logique et pertinence de l'action.....	11
3.2 Résultats déjà obtenus à ce jour.....	14
3.3 Leçons apprises.....	18
3.4 Objectifs général et spécifique.....	22
3.5 Résultats escomptés	22
3.6 Champ géographique	23
3.7 Groupes cibles et bénéficiaires finaux	23
3.8 Activités spécifiques et méthodologie	23
4 Actions complémentaires et coordination	25
5 Hypothèses et risques	26
6 Questions transversales	27
7 Gouvernance de l'action	28
8 Structure de gestion	31
8.1 Montage institutionnel du projet – Parties prenantes	31
8.2 Organisation de l'équipe de Projet	32
8.3 Circuits financiers.....	34
9 Localisation et équipement	34
10 Parties prenantes	34
11 Durabilité	35
12 Suivi et évaluation	35
13 Rapports	36
14 Audit et vérification des coûts	37
15 Communication et visibilité	37
16 Annexes –	38
Annexe 1.1. Cadre logique du projet RIOFAC.....	38
Annexe 1.2 : Carte de la zone du projet	46
Annexe 1.3 : Plan de travail indicatif et chronologie	47
Annexe 1.4 : Plan de Communication et de Visibilité.....	49

Liste des abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
BIOPAMA	Biodiversity and protected Areas Management Program
CAWHFI	Central Africa World Heritage Forest Initiative
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations-Unies pour le Changement Climatique
CCR	Centre Commun de Recherche
CCR	Centre Commun de Recherche
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEOFAC	Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CPDN	Contributions Prévues Déterminées au niveau National
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique centrale
COP	Conférence des Parties
DACEFI	Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale
ECOFAC	Conservation et Utilisation Rationnelle des Forêts d'Afrique Centrale
ENEF	Ecole des Eaux et Forêts
ERAIFT	Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDH	Forêts Tropicales Denses Humides
FED	Fonds Européens de Développement
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FORAF	Forêts d'Afrique
FORENET	Réseau sous Régional en Matière de Recherche Forestière
FORENET	Forestry Research Network
FRMI	Forêt Ressources Management Ingénierie
GBIF	Global Biodiversity Information Facility
IDH	Indice de Développement Humain
IMET	Interactive Management Effectiveness Tool
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
NDC	National Determined Contribution
OBAPAC	Observatoire des Aires Protégées d'Afrique Centrale
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIB	Produit Intérieur Brut
PIR	Programme Indicatif Régional
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts

RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementales de l'Afrique Centrale
RIOFAC	Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
UCL	Université Catholique de Louvain
UE	Union Européenne
USA	Etats Unis d'Amérique
WDPA	World Database on Protected Areas

1 Résumé

Titre	Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
Durée	60 mois
Champ géographique	Espace COMIFAC : Cameroun, République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC), République du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Tchad, Sao Tomé-et-Principe, Burundi et Rwanda.
Coût total	3,5 millions Euros
Partenaires de mise en œuvre	CIFOR, CIRAD, FRMI, UCL, CCR, groupes nationaux dans les pays membres de la COMIFAC
Groupes cibles	Les décideurs politiques des pays de la COMIFAC, les partenaires Techniques et Financiers, les universitaires et chercheurs
Bénéficiaires finaux	Les populations locales et les citoyens des pays de la zone COMIFAC ainsi que le monde via la préservation des biens publics mondiaux.
Objectif général	Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées à partir desquelles ils mettent en place une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en participant à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (adapté de ECOFAC VI).
Objectifs spécifiques	L'OFAC, en tant qu'entité insérée institutionnellement au sein de la COMIFAC, met à disposition des informations actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes d'Afrique Centrale, qui sont utilisées par les gouvernements et les acteurs de la gestion forestière et environnementale dans leurs prises de décisions.
Résultats escomptés	R1 : Les processus d'identification, de collectes et d'analyses des données de l'OFAC en lien avec ses partenaires sont améliorés de façon à fournir des informations pertinentes pour la prise de décision sur les forêts de l'AC. R2 : L'OFAC identifie ou anticipe les besoins des utilisateurs et y répond par des publications et des systèmes d'information bien ciblés. R3 : L'OFAC évolue vers une entité visible, insérée institutionnellement au sein de la COMIFAC.

2 Contexte régional

2.1 Contexte socio-économique et politique de l'Afrique centrale

Les pays d'Afrique Centrale sont regroupés au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui comprend 11 pays à savoir : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale (RGE), Rwanda, São Tome et Principe (STP) et Tchad. Cet ensemble qui couvre environ 6,7 millions de km² abrite une population estimée à plus de 150 millions d'habitants. L'espace de CEEAC regorge de nombreux atouts notamment :

- Sa position charnière et stratégique au centre de l'Afrique pourrait en faire une zone privilégiée d'échanges commerciaux entre les régions du continent.
- Les ressources importantes notamment pétrolières, minérales et minières (diamant, cuivre, fer, manganèse, cobalt, etc.) dont certaines sont des gisements de classe mondiale. Les réserves pétrolières prouvées pour la région sont estimées à 31,3 milliards de barils, soit 28% des réserves totales du continent.
- Un important potentiel agricole, forestier et hydraulique. Le Bassin du Congo estimé à 227 millions d'hectares, abrite la seconde réserve forestière et hydraulique mondiale. Il est de ce fait un des poumons de la planète.
- La richesse de son écosystème : environ 27 millions d'hectares de terres arables, 135 millions d'hectares de pâturages et quatre zones écologiques favorables au développement de l'agriculture et des activités pastorales.
- Enfin, un potentiel hydro-électrique relativement important, soit 60% du potentiel du continent africain.

Paradoxalement, la région se singularise sur le continent par le plus faible réseau d'infrastructures, notamment de transport et d'énergie, avec un impact négatif sur les capacités de production et des échanges régionaux ainsi que sur les conditions sociales et le bien-être des populations (taux élevé de pauvreté, fléaux sanitaires). La région compte de nombreux pays post-conflits ou en situation de crise politique, un secteur privé peu développé avec un environnement des affaires peu attractif. C'est aussi la région d'Afrique la moins intégrée mais aux potentialités considérables (Banque Africaine de Développement (BAD), 2011¹).

Au cours de la décennie précédente (1999-2009), la région a enregistré un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) moyen d'environ 6,2%, dont 7,3% en moyenne dans les six pays producteurs de pétrole (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, RGE et Tchad) et 4,7% dans les autres pays (BAD, 2011). La croissance économique de la région, qui était alors supérieure à la moyenne de

¹ Banque Africaine de Développement. 2011. Afrique centrale : Document de Stratégie d'Intégration Régionale (DSIR)

L'Afrique, avait été marquée globalement par l'augmentation des exportations de pétrole brut et des produits miniers permettant le financement des activités hors pétrole. Cependant, ces performances ne se sont pas traduites par une amélioration sensible des conditions de vie des populations. Le système productif génère trop peu d'emplois salariés pour absorber la demande des jeunes qui rentrent sur le marché du travail. Les moyens de production sont polarisés vers des activités à forte concentration du capital comme les industries extractives, ou à faible productivité comme l'agriculture traditionnelle et peu d'industries manufacturières ou de services émergent. Ainsi, l'économie de la région demeure vulnérable aux chocs exogènes à cause notamment de sa forte dépendance de la production pétrolière.

A partir de 2014, le ralentissement de l'économie chinoise et la baisse des cours des matières premières, particulièrement du pétrole, ont directement touché les économies des pays du bassin du Congo. De nombreux projets miniers ont, par exemple, été mis en veilleuse et les revenus tirés des ressources pétrolières se sont effondrés. Ainsi, en 2016, la croissance économique de l'Afrique centrale en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) est tombée à 3,9%, mais la BAD prévoit que ce taux remontera à 5% en 2017 (BAD²).

L'Indice de Développement Humain (IDH) est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : a) vivre longtemps et en bonne santé, b) être instruit, et c) avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Selon le rapport sur le développement humain 2016³, la moyenne de cet indice IDH en Afrique centrale était de 0,507 en 2014 se situant derrière l'Afrique du Nord et l'Afrique Australe mais devant l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, il existe des disparités entre pays d'Afrique centrale sur les valeurs de l'IDH. Quatre pays, à savoir le Gabon, la République du Congo, la Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe sont dans le groupe des pays dits à développement humain moyen, les autres faisant partie du groupe à développement humain faible.

L'économie des pays de l'Afrique centrale est encore très largement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles faite à travers des filières industrielles mais aussi des filières informelles. D'un côté, l'exploitation industrielle présente plusieurs inconvénients majeurs. Elle est fortement tournée vers l'exportation, souvent sous forme brute où avec un niveau de transformation limitée. Elle est le plus souvent peu inclusive, la redistribution aux populations locales via la fiscalité est faible, même si des mécanismes de contribution directe des entreprises sont parfois mis en place. Cette économie est encore vulnérable car dépendante du contexte économique mondial. Enfin, elle est basée en grande partie sur des ressources naturelles souvent non renouvelables (mines, pétrole). D'un autre côté, les activités informelles de subsistance (agriculture, énergie) sont associées le plus souvent aux dynamiques de déforestation et de dégradation des terres particulièrement dans des zones à fortes densités de populations (voir 3.2). Ces activités contribuent très faiblement aux budgets des Etats mais sont essentielles pour les économies locales.

De nombreux autres enjeux affectent les pays du bassin du Congo et, par conséquent, la gestion des forêts : l'insécurité et les migrations transfrontalières ou internes de populations, les effets néfastes et croissants du changement climatique, la recrudescence du braconnage commercial transfrontalier,

² BAD. African Economic outlook 2016.

³ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016

la persistance de l'exploitation forestière illégale, l'absence de sécurisation des droits fonciers, les difficultés à fournir en nombre suffisant des emplois à une population jeune et en expansion et enfin, l'instabilité politique de certains Etats de la région (actuellement la RCA, le Burundi et dans une certaine mesure la RDC). Dans de nombreux cas, l'action de l'Etat n'est pas ressentie sur la totalité du territoire national et il se pose de manière récurrente la question de l'établissement d'un état de droit. L'amélioration de la gouvernance demeure un enjeu majeur, elle passe notamment par une plus grande transparence, une meilleure interaction entre les structures et les processus, ainsi que la mise à disposition d'informations aux acteurs. Les problèmes de gouvernance sont exacerbés par une corruption endémique. En effet, selon le rapport de Transparency International sur la perception de la corruption dans 174 pays à travers le monde en 2014, cinq pays membres de la COMIFAC font partie des 30 pays dont les indices de corruption sont les plus élevés au monde⁴.

2.2 Les ressources forestières et leur gestion en Afrique centrale

Etendue des ressources et tendances actuelles de gestion

La zone COMIFAC compte dix pays : le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Tchad, le Burundi, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. Les forêts denses humides sont concentrées dans les six premiers pays.

Les forêts tropicales denses et humides (FDH) des pays de la COMIFAC couvrent 170 millions d'hectares (De Wasseige et al, 2015⁵), soit le quart de la surface totale des dix pays ou le tiers si l'on ne considère pas le Tchad qui compte très peu de forêts. Les forêts denses humides d'Afrique centrale forment le deuxième massif forestier au monde après celui de l'Amazonie et devant celui de l'Asie du Sud-Est. Ces trois bassins abritent l'essentiel des forêts tropicales humides du monde et environ la moitié des espèces de plantes et d'animaux connus ; ils abritent les écosystèmes terrestres les plus riches de la planète.

Les forêts du bassin du Congo rendent de précieux services écologiques aux niveaux local, régional et mondial (voir à ce sujet le chapitre 1 de l'Etat des Forêts 2015⁶). Aux niveaux local et régional, ceux-ci comprennent le maintien du cycle hydrologique et le contrôle des crues dans une région de forte pluviosité. On peut également citer la régulation et le refroidissement climatiques à l'échelle régionale grâce à l'évapotranspiration ainsi que l'atténuation de la variabilité climatique. Ces forêts abritent également une énorme richesse en espèces végétales et animales, notamment des animaux menacés.⁷ Au niveau mondial, ces forêts qui représentent environ 25 pour cent du carbone total stocké dans les forêts tropicales du monde atténuent les émissions anthropiques (de Wasseige *et al.* 2012) et jouent ainsi un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Le mécanisme REDD+ pourrait permettre de rémunérer ce service écosystémique, c'est le cas aussi plus largement

⁴ www.transparency.org

⁵ De Wasseige et al. Etat des Forêts du Bassin du Congo. OFAC 1–128 (2015).

⁶ Les forêts du Bassin du Congo - Forêts et changements climatiques. Eds : de Wasseige C., Tadoum M., Eba'a Atyi R. et Doumenge C. – 2015. Weyrich. Belgique. 128 p.

⁷ Voir notamment <http://observatoire-comifac.net/pages/africa/biodiversity.php> ainsi que les chapitres sur le sujet dans les différentes éditions de l'Etat des Forêts.

pour les autres services qui pourraient être rémunérés à travers le mécanisme des paiements pour services environnementaux. La bonne gestion des forêts du bassin du Congo est donc un enjeu pour la conservation de la biodiversité, des stocks de carbone et la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.

Notons que le bassin du Congo compte peu de forêts plantées (0,8 million d'ha) par rapport aux deux autres bassins (Amazonie 10 million d'ha, Asie du Sud-Est 15 million d'ha).

Par ailleurs, la déforestation et la dégradation des forêts ont été minimales jusque-là dans le bassin du Congo. L'Afrique dans son ensemble est estimée avoir contribué à seulement 5,4 % de la perte globale des forêts tropicales humides entre 2000 et 2005, en comparaison aux 12,8% de l'Indonésie et 47,8% du Brésil (Hansen, *et al.* 2008⁸). Le taux de déforestation des forêts denses humides d'Afrique Centrale reste inférieur à 0,2% / an, celui des forêts sèches est de l'ordre de 0,4% / an⁹. La perte de forêts dans le bassin du Congo est estimée à 700 000 ha par an (FAO²).

Même si le taux de déforestation est relativement bas, cette déforestation cumulée sur plusieurs décennies est importante et représente un enjeu fort, en particulier sur les marges du massif forestier principal, autour des grandes agglomérations et dans certaines zones rurales densément peuplées.

La dégradation forestière est surtout concentrée autour des agglomérations urbaines, les zones densément peuplées, le long des côtes et des voies de communications.

Toutefois, le bassin du Congo pourrait être à la croisée des chemins et évoluer vers des taux de déforestation et de dégradation des forêts plus élevés. Des signes montrent que les forêts du bassin du Congo subissent des pressions croissantes issues de sources variées. L'agriculture paysanne reste la cause principale de déforestation et l'augmentation de la démographie et des besoins alimentaires engendrent une hausse des besoins en terres agricoles. D'autres facteurs comme l'exploitation minière, le développement de l'infrastructure routière, l'agro-industrie, la bioénergie contribuent à l'augmentation des menaces pesant sur les forêts (Megevand *et al.* 2013¹⁰).

Les législations récentes ont permis d'asseoir presque partout un domaine forestier permanent, dont une partie est dédiée à la production de bois d'œuvre dans des concessions forestières, une autre à la constitution d'aires protégées, une partie importante restant non affectée en particulier en RDC.

A eux seuls sept pays : le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la RCA, la RDC, le Tchad et la Guinée équatoriale possèdent 174 aires protégées sur 57 millions d'ha qui représentent 10,5% du territoire de l'Afrique Centrale¹¹.

⁸ Hansen, M, C. *et al.* 2008. Humid tropical forest clearing from 2000 to 2005 quantified by using multitemporal and multiresolution remotely sensed data. PNAS, 105 (27)

⁹ Les forêts du Bassin du Congo - Forêts et changements climatiques. Eds : de Wasseige C., Tadoum M., Eba'a Atyi R. et Doumenge C. – 2015. Weyrich. Belgique. 128 p.

¹⁰ Megevand, C., Mosnier, A., Hourticq, J., Sanders, K., Doetinchem, N. and Streck, C. Deforestation trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection. The World Bank.

¹¹ Etat des aires protégées 2015 et <http://observatoire-comifac.net/pages/africa/ap.php>

Les concessions forestières attribuées couvrent 49 millions d'hectares, 49 % sont aménagées et 18 % sont certifiées (données OFAC¹²). Ces concessions sont situées dans 6 des dix pays membres de la COMIFAC (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC et Guinée Equatoriale). L'exploitation forestière industrielle est pratiquée de façon extensive, les prélèvements sont limités d'une part par les normes de gestion forestière, d'autre part par la très faible diversité d'essences exploitées. Ce secteur économique contribue aux revenus des pays et à l'emploi ; cette contribution pourrait être bien plus élevée grâce à une meilleure valorisation de la ressource, qui serait toujours possible tout en assurant la durabilité des forêts, et grâce aussi à une plus grande formalisation des opérateurs.

Contrairement aux autres régions tropicales, où les activités d'exploitation forestière devancent une transition vers une autre utilisation des terres, l'exploitation forestière dans le bassin du Congo est hautement sélective et n'est que rarement suivie par une autre activité détruisant la forêt, et les forêts permanentes de production restent de façon générale boisées.

A côté de la filière industrielle opérant sur des concessions forestières, tendant à généraliser la mise en œuvre de normes de gestion forestière et tournée majoritairement vers l'export, il existe une diversité d'opérateurs forestiers opérant à plus petite échelle, avec des moyens plus artisanaux, le plus souvent de manière informelle et souvent en non-conformité avec les dispositions légales, et dont les productions sont principalement destinées aux marchés nationaux ou régionaux¹³. Cette production artisanale, essentiellement informelle, a connu un développement rapide pour satisfaire la demande domestique en bois des pays d'Afrique centrale ainsi que les intérêts de nombreux acteurs intervenant tout au long de cette filière. Aujourd'hui, dans les pays d'Afrique centrale, la production annuelle de sciages artisanaux informels (environ 1,7 million de m³) est supérieure à la production de sciages par le secteur industriel. Au Cameroun¹⁴ et en RDC¹⁵, la production informelle de sciages artisanaux compte respectivement pour 57 % et 87 % de la production totale de sciages. L'état actuel et le développement futur de l'exploitation artisanale du bois fragilisent la mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources forestières engagées par les Etats d'Afrique centrale, ceci d'autant plus que les politiques forestières ont surtout porté sur les activités forestières industrielles orientées vers l'exportation et ont négligé la production issue de l'exploitation artisanale.

Les forêts du bassin du Congo hébergent quelques 30 millions de personnes et fournissent les moyens de subsistance à plus 75 millions de personnes appartenant à environ 150 groupes ethniques qui dépendent des ressources naturelles locales pour leurs besoins alimentaires et nutritionnels, de santé et de subsistance.

¹² http://observatoire-comifac.net/pages/monitoring_system/concessions.php

¹³ Voir à ce sujet le chapitre 2 de l'Etat des Forêts 2013, le chapitre 2 de l'Etat des Forêts 2010 et les rapports produits par le CIFOR.

¹⁴ Lescuyer, G., Yembe-Yembe, R. I. and Cerutti, P. O. 2011. *The domestic market for small-scale chainsaw milling in the Republic of Congo: Present situation, opportunities and challenges*. Occasional Paper 74. CIFOR, Bogor, Indonesia, 44p.

¹⁵ Lescuyer G., Cerutti P.O., Tshimpanga P.C., Biloko F., Adebu Abdala B., Tsanga R., Yembe Yembe R.I., Essiane Mendoula E., 2014. *Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo : Etat des lieux, opportunités, défis*. CIFOR Document Occasionnel 110, Bogor, Indonésie, 62p.

D'autres produits forestiers que le bois d'œuvre font également l'objet de prélèvements, là aussi par des acteurs principalement informels. La collecte de bois énergie peut localement fortement impacter les forêts et engendrer de la déforestation¹⁶. La chasse menace également la biodiversité des forêts denses humides¹⁷, notamment pour l'éléphant dont les populations ont fortement chuté durant les dernières années¹⁸.

Ces forêts constituent une source essentielle de protéines pour les populations locales, à travers le gibier et le poisson. Qu'ils soient consommés directement ou commercialisés, les produits forestiers non ligneux représentent une part importante des revenus des populations locales. Les forêts constituent donc un filet de sécurité pour les populations les plus fragiles qui peuvent ainsi se protéger des problèmes de sous-nutrition et surtout de malnutrition.

Les politiques de développement économiques incluant le secteur forêt-environnement

Les pays du bassin du Congo envisagent notamment deux voies qui contribueraient aux objectifs de développement économique et social, et de création d'emplois, d'émergence et de diversification économique : l'industrialisation de l'agriculture et l'industrialisation des filières bois. La diversification des économies rurales est aussi à l'ordre du jour dans certains pays, avec des espoirs placés dans la formalisation et le développement de filières relatives aux produits forestiers, ligneux et non ligneux, ou au tourisme, par exemple. Cette diversification économique devrait se faire dans le cadre d'une réflexion globale sur les politiques sectorielles aboutissant à des plans d'affectation des terres, notamment pour arbitrer les conflits en matière foncière.

- L'intensification de l'agriculture, dans le cadre d'une économie verte et le développement de territoires durables qui s'appuierait de plus en plus sur les marchés domestiques et régionaux, fortement demandeurs et à l'heure actuelle non satisfaits par les productions nationales, au travers de filières légales, paraît être une solution qui ferait d'une pierre deux coups. Cela développerait une économie plus résiliente aux chocs extérieurs tout en facilitant une intensification qui limiterait les besoins en fonciers. Ceci serait possible avec une planification des affectations, la préservation des terres forestières qui sont aujourd'hui de plus en plus soumises aux pressions des demandes régionales et domestiques, elles-mêmes soutenues par une forte croissance démographique et le développement urbain. Les forêts vont donc être un enjeu central dans les stratégies que doivent adopter les Etats pour combiner le développement économique avec le maintien des services écosystémiques.
- L'utilisation plus intensive des ressources forestières, avec une plus forte industrialisation des filières bois, pourrait constituer une source importante de croissance durable. Cependant ce développement industriel doit s'adosser d'abord sur le marché domestique et régional qui dépend lui-même du développement de la classe moyenne citadine. Un autre enjeu de ce développement est d'intensifier une exploitation forestière actuellement trop extensive car extrêmement sélective. Dans la mesure où l'on peut craindre une trop forte pression sur les quelques essences phares exploitées, ce développement des productions doit passer par la mise en valeur d'essences actuellement non utilisées. Enfin, des plantations forestières peuvent compléter l'offre en bois d'œuvre et en bois de feu et contribuer également à la diversification

¹⁶ Voir chapitre 5 de l'Etat des Forêts 2010.

¹⁷ Voir chapitre 6 de l'Etat des Forêts 2010.

¹⁸ Maisels F, Strindberg S, Blake S, Wittemyer G, Hart J, et al., 2013. Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. PLoS ONE 8(3): e59469. doi:10.1371/journal.pone.0059469.

des économies¹⁹. Aucun investissement important dans des plantations forestières n'a été fait depuis des décennies dans la région.

En ce qui concerne la politique forestière régionale, avec la « Déclaration de Yaoundé » du 17 mars 1999, les Chefs d'Etat d'Afrique centrale se sont engagés sur les problématiques environnementales et de gestion des ressources naturelles. En février 2005, à Brazzaville, les pays du bassin du Congo se sont dotés d'une structure opérationnelle, la COMIFAC, pour mettre en œuvre les engagements décidés à Yaoundé et qui concernent la conservation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et les droits des peuples à utiliser les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social. Lors de ce sommet de Brazzaville, les Chefs d'Etat se sont accordés sur un plan de convergence composé de dix axes stratégiques. Depuis, le plan de convergence a été révisé en 2014.

Le nouveau Plan de Convergence 2015-2025 comprend les six axes stratégiques : (1) l'harmonisation des politiques forestières et environnementales ; (2) la gestion et la valorisation durable des ressources forestières ; (3) la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; (4) la lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ; (5) le développement socio-économique et la participation multi-acteurs ; (6) les financements durables. Ces axes stratégiques sont complétés par trois axes transversaux : (1) la formation et le renforcement des capacités ; (2) la recherche-développement ; (3) la communication, sensibilisation, l'information et l'éducation.

Des groupes de travail thématiques, sous l'impulsion de la COMIFAC, ont permis l'adoption de positions communes en préparation aux négociations internationales sur les changements climatiques, la biodiversité, la lutte contre la désertification, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs nationaux. Dans ce cadre, en 2007, l'Union Européenne a proposé et appuyé la création de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), placé ensuite sous la tutelle de la COMIFAC (voir 3.4).

En cohérence avec les constats faits ci-dessus sur les ressources des forêts du Bassin du Congo, les thématiques émergentes suivantes sont aujourd'hui considérées comme des questions majeures par les acteurs, notamment, sans ordre hiérarchique et sans volonté d'exhaustivité : (1) les préoccupations liées à la REDD+ et plus récemment aux NDC (contributions nationales déterminées) dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ; (2) la problématique de l'Accès et du Partage des Avantages issues de l'exploitation des ressources génétiques (APA), (3) la conversion des forêts au profit des agro-industries en relation avec l'aménagement du territoire, (4) les dégradations forestières liées aux installations minières, énergétiques, et aux infrastructures, (5) l'approvisionnement soutenable en bois des marchés domestiques, (6) le financement et les modalités des investissements pour la restauration des territoires. D'autres thématiques pourront être identifiées visant à œuvrer au développement d'une "économie verte".

¹⁹ Voir chapitre 8 de l'Etat des Forêts 2013.

2.3 Les appuis régionaux de l'Union européenne au secteur forêts & environnement en Afrique Centrale

L'Union Européenne est le bailleur de fonds le plus important dans le secteur forestier au niveau régional avec le but d'aménager durablement les écosystèmes forestiers et sauver des aires protégées qui représentent un « bien public mondial ». Le 23 juin 2015, la commission européenne a réaffirmé ses engagements en signant le programme indicatif régional (PIR) pour l'Afrique centrale au titre du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) qui s'élève à 350 millions d'euros pour la période 2014-2020. Les principaux programmes et projets ont concerné des secteurs complémentaires : l'aménagement durable et la lutte contre l'exploitation illégale (projets FLEGT, Projets d'appui à la gouvernance forestière par la mise en place d'Observateurs Indépendants, du contrôle forestier...), la conservation des aires à haute biodiversité (ECOFAC, RAPAC, importants programmes en RDC et au Tchad), les questions de bois-énergie (projet Makala), le renforcement des capacités de gestion (ERAIFT, Université de Kisangani) et la recherche forestière (station de Makokou, Université de Kisangani). Le point commun de tous ces projets est qu'ils ne pourront exploiter de manière optimale leurs potentiels et leurs complémentarités qu'avec l'appui de mécanismes de suivi et l'accès à des informations de qualité, mises à jour en continu.

Depuis le début des années 90, le programme ECOFAC a permis l'identification et la sauvegarde d'un réseau d'aires protégées, dont plusieurs sont classées comme sites du patrimoine mondial. ECOFAC a aussi stimulé la mobilisation des partenaires du développement sur les enjeux environnementaux de l'Afrique centrale. Le programme a participé à l'émergence d'un esprit d'intégration régionale matérialisé par le RAPAC, partenaire de la COMIFAC depuis 2004, institution qui a un rôle fondamental dans la gestion des interventions dans ce domaine.

Dans le secteur des ressources naturelles, des fonds ont été mobilisés sur les lignes budgétaires pour soutenir des actions innovantes et accompagner le processus d'intégration régionale. Ainsi, le programme d'appui aux écoles ENEF (École Nationale des Eaux et Forêts - Gabon) et ERAIFT (École Régionale d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux - RDC), la structuration du RIFFEAC (Réseau des Instituts de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique centrale) et le projet « tous ACP » FORENET de recherche forestière constituent la première ébauche d'un réseau sous-régional en matière de recherche forestière.

Enfin, les programmes DACEFI (Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale) et CAWHFI (Central Africa World Heritage Forest Initiative) ont innové sur des thématiques telles que la gestion communautaire des forêts et la gestion transfrontalière des aires protégées. La ligne budgétaire a permis aussi le lancement de l'Observatoire des forêts de la région (OFAC) avec l'appui technique du Centre Commun de Recherche (CCR) d'Ispra (Italie) et le cofinancement de la France, de l'Allemagne et des USA.

2.4 Mise en place et consolidation de l'OFAC

La dynamique de mise en place de l'OFAC a été formellement lancée en 2007 par le projet FORAF financé (2,7 millions d'euros) à travers le Centre Commun de Recherche (CCR) de l'Union Européenne et mis en œuvre par le consortium CIRAD-CIFOR-FRM-UCL sur 3,5 années. Le projet FORAF, dont la cellule de coordination était localisée à Kinshasa, couvrait six des dix pays de l'Afrique centrale (Cameroun, RCA, RDC, République du Congo, Gabon et Guinée Equatoriale). Débutée en fin octobre 2010 pour une période de 40 mois (entre fin octobre 2010 et fin avril 2015), la phase CEOFAC (Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale, DEVCO/CCR),

financée par les fonds européens (2,7 millions d'euros) et mis en œuvre par le même consortium avec un appui technique du CCR, visait, d'une part, à consolider les acquis du projet initial FORAF en les améliorant et, d'autre part, à renforcer la cellule régionale de l'OFAC en étendant les actions aux quatre autres pays de la COMIFAC qui n'avaient pas participé à la première phase du projet (Burundi, Rwanda, Sao Tome et Tchad). Deux des acquis les plus importants de ces projets concernent 1) la mise en place de réseaux de collecte de données impliquant les services étatiques concernés et de nombreux partenaires et 2) la publication régulière des « Etats des forêts d'Afrique centrale », constituant des ouvrages de référence pour la connaissance et le suivi des forêts du bassin du Congo.

Le projet CEOFAC a en outre été complété sur 14 mois (intercalés dans la période de mise en œuvre du projet CEOFAC par le projet OBAPAC (Observatoire des Aires Protégées d'Afrique centrale), spécifiquement orienté vers le renforcement des connaissances sur les aires protégées et la production du premier « Etat des aires protégées » de la sous-région. Ce projet OBAPAC a bénéficié aussi d'un financement européen de 0,9 millions d'euros, via le programme ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale), une vaste initiative destinée à favoriser une approche régionale dans la conservation et la valorisation durable de la biodiversité ainsi que dans le renforcement des réseaux d'aires protégées en Afrique centrale.

Depuis mai 2015 et jusqu'en décembre 2016, une troisième phase des projets d'appui à l'OFAC a permis de renforcer l'efficacité de l'OFAC et son insertion dans les réseaux de la COMIFAC. Mise en œuvre par le même consortium pour un budget proche de 1 million d'euros, elle a aussi permis de refondre le système d'information et la vitrine web de l'OFAC, d'entamer la modernisation de tout le système informatique, d'étendre la portée des bases de données – en particulier sur les aires protégées – et de publier plusieurs ouvrages de référence sur les forêts et les aires protégées d'Afrique centrale. Ce travail a pu être mené à bien grâce à une collaboration étroite avec le JRC et le programme BIOPAMA (Biodiversity and Protected Areas Management Program), une vaste initiative ACP destinée à renforcer l'efficacité des réseaux d'aires protégées et les bénéfices qu'elles peuvent procurer en appui au développement des pays.

Le Plan d'entreprise de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale et le site de l'OFAC²⁰ présentent les différents projets d'appui à l'OFAC.

En janvier 2011, une décision du Président en exercice de la COMIFAC (Décision N° 002/COMIFAC/Pr/CM/CO.ORD/VI/11), reprenant une décision du Conseil des Ministres, a porté création d'une Cellule de Coordination de l'OFAC dont le siège est basé au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé. Cet acte précise également le mandat de ladite cellule en stipulant que celle-ci est chargée de « la coordination de l'OFAC, des relations avec les antennes nationales et de la collaboration avec l'OSFAC (Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale) et l'ensemble des partenaires ». Toutefois, cette Cellule de Coordination n'a pas encore d'existence réelle.

Une étude sur le développement institutionnel et le renforcement organisationnel de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale a été réalisée en 2016. Cette étude a précisé les modalités possibles de l'institutionnalisation de l'OFAC, qui devrait intervenir au cours de la phase du projet d'appui à l'OFAC qui va débuter dans le cadre du PIR 11ème FED (Fonds Européens de Développement). Sur la base d'un état des lieux du cadre juridique, institutionnel et technique et d'un diagnostic de l'existant, l'étude a formulé une vision de l'OFAC, a redéfini ses missions et produits et a proposé un schéma d'institutionnalisation de l'observatoire. De même, l'étude a formulé des propositions relatives au statut juridique de l'OFAC, tout en préconisant un plan d'actions prioritaires et un plan

²⁰ http://observatoire-comifac.net/pages/ofac/projects_appui.php

de financement. Concernant le montage institutionnel, des scénarii ont été proposés à moyen et long terme afin de préparer l'évolution de l'OFAC du statut de projet vers un statut de structure pérenne. Il est préconisé une phase charnière pour le moyen terme et une phase de pleine autonomie de l'OFAC à long terme.

Pour la phase « charnière » (moyen terme), couvrant la période 2017-2021, l'évolution du schéma institutionnel de l'OFAC ira vers la consolidation d'une approche multipartenaires au sein de laquelle la COMIFAC, à travers son Secrétariat Exécutif jouerait le rôle de Maître d'ouvrage. Il est prévu dans ce cas la constitution d'un Comité de pilotage (CoPil) de l'observatoire sous l'égide de la COMIFAC et la mise en place d'un Conseil Scientifique. Un tel dispositif combine des éléments d'une structure de projet et ceux d'une entité autonome et il s'articule autour de quatre (4) niveaux d'intervention, à savoir : (i) un niveau d'orientation politique qui relève de la responsabilité du Conseil des Ministres de la COMIFAC, (ii) un niveau d'orientation stratégique qui échoit au Comité de Pilotage, (iii) un niveau de supervision et de contrôle qui incombe au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et (iv) un niveau d'exécution à travers l'agence d'exécution mobilisée et la Cellule de Coordination mise en place pour agir comme Unité de Gestion du Projet.

Les recommandations de cette étude ont été soumises au Conseil des Ministres de la COMIFAC qui s'est réuni pour sa 9^{ème} session ordinaire tenue à Kigali le 29 novembre 2016. A Kigali, les Ministres ont « adopté certaines recommandations de l'étude notamment la vision à l'horizon 2025 et l'extension des missions pour prendre en compte les thématiques émergentes, le cadre juridique, le dispositif institutionnel et organisationnel »²¹. Concernant le statut juridique, les Ministres ont évoqué l'amendement du Traité de la COMIFAC (paragraphe 22 (iii)). Ils ont, de plus, insisté sur la liaison entre l'OFAC et les coordinations nationales (CNC) de la COMIFAC dans les pays (paragraphe 22 (iv)).

3 Portée de l'action

3.1 Logique et pertinence de l'action

Positionnement de l'OFAC dans l'architecture institutionnelle de la COMIFAC

L'établissement de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) avec l'appui des projets FORAF, CEOFAC, OBAPAC et OFAC 3 (2007-2016) constitue une réponse à la préoccupation évoquée dans l'Axe stratégique 2 du plan de convergence. Un tel observatoire permet à la sous-région et à ses partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers.

L'OFAC est au cœur des chaînes d'informations pour des prises de décisions mieux informées car il met en relation des producteurs et utilisateurs de données tels que la COMIFAC et ses organismes spécialisés, les Ministères en charge des forêts et de l'environnement, les opérateurs du secteur productif et cabinets d'expertise privés, les gestionnaires des aires protégées, les Organisations de la

²¹ COMIFAC, 9^{ème} session du Conseil des Ministres. Kigali, 29 novembre 2016. Communiqué final.

société civile (OSC), des projets internationaux, les structures de coopération bilatérales et multilatérales, les centres de recherche et de formation impliqués dans la gestion durable et la conservation des ressources naturelles. L'approche retenue dans la conception de l'OFAC, qui fait appel en priorité aux ressources humaines de la région, fait du développement de cet outil un véritable exercice de mise en synergie de tous ces acteurs. Il contribue aussi au renforcement de capacités aux niveaux nationaux et régionaux. La structuration d'un réseau de points focaux de l'observatoire dans les pays, auprès des ministères en charge des forêts, a permis d'initier une dynamique de collaboration régionale qui devra être renforcée dans le cadre de l'action envisagée. Le projet RIOFAC appuiera l'OFAC dans ses efforts de renforcement des capacités nationales de collecte de données, d'analyses et de diffusion d'informations nécessaires aux prises de décisions sur les forêts et les filières économiques qui en dépendent. Cette montée en puissance des services d'analyse et de planifications dans les ministères est nécessaire au développement de politiques plus cohérentes et mieux informées. L'OFAC est au cœur de cette dynamique.

Justification de l'action

Le projet décrit dans ce document est conçu pour être en cohérence avec le Plan de Convergence de la COMIFAC. Le Plan de Convergence de la COMIFAC définit les stratégies d'intervention des pays de la sous-région et autres parties prenantes en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Le présent projet contribue au Plan de Convergence de la COMIFAC principalement : (1) à son Axe stratégique transversal N°3, qui vise la communication, la sensibilisation, l'information et l'éducation ; (2) à son Axe stratégique prioritaire d'intervention N°6 particulièrement aux aspects liés aux financements multilatéraux des projets du secteur forêt-environnement qui vise à renforcer la coopération et les partenariats. Les interventions du 11ème FED en appui à l'OFAC sont conçues comme une continuité et un renforcement des phases précédentes (FORAF, CEOFAC, OBAPAC) tout en mettant l'accent sur la modernisation des systèmes d'information et une plus grande efficacité de diffusion de l'information adaptée – sur le fond et sur la forme – aux besoins des utilisateurs, en premier lieu les décideurs et gestionnaires des forêts d'Afrique centrale.

En appui à la COMIFAC, des activités sur l'opérationnalisation de l'OFAC seront mises en œuvre pour consolider les outils d'aide à la décision pour les leaders politiques de la région et pour poursuivre l'orientation des stratégies des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers un Etat des Projets biannuel.

En effet, la disponibilité d'une information exhaustive de qualité et de systèmes de suivi constitue l'un des piliers pour l'appui à la prise de décision éclairée pour une gestion durable des écosystèmes forestiers. Bien qu'elle ne soit pas une condition suffisante, une information de qualité est un préalable indispensable à la bonne prise de décision. Son impact peut probablement être atténué dans un contexte où la bonne gouvernance est limitée et où l'état de droit en est à ses balbutiements.

Le partage et la mise en transparence des informations sont aussi au cœur de mécanismes de gestion participatifs plus justes et permettant une gestion coordonnée des écosystèmes et des

ressources naturelles, qui améliore la durabilité écologique, la viabilité économique et l'équité sociale. Les forêts et le secteur forestier présentent des dynamiques endogènes mais ils sont aussi sujets à des interactions fortes avec les autres secteurs socio-économiques. Le système d'information de l'OFAC doit tenir compte de ces éléments, afin d'intégrer dans ses systèmes de suivi les données nécessaires à renseigner les impacts des secteurs agricole et minier, dans une optique de développement des démarches d'aménagement du territoire qui commencent à se mettre en place dans la sous-région. L'OFAC se doit d'accompagner et même d'anticiper ces évolutions ainsi que les demandes de documentations des efforts des Etats dans le cadre des conventions internationales. C'est en particulier le cas de la Convention-cadre des Nations sur les changements climatiques (CCNUCC) et de celle relative à la biodiversité (Convention sur la diversité biologique). Dans ce cadre, la surveillance de la déforestation et de la dégradation des forêts, nécessiteront des efforts spécifiques. Grâce aux progrès techniques dans le domaine des logiciels, des satellites et des techniques de communication, les instruments de surveillance des forêts sont devenus moins chers et plus accessibles. Il est toutefois urgent de combler les lacunes qui subsistent. Les expériences et connaissances seront échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional. En définitive le projet RIOFAC ici présenté se propose de renforcer l'action de l'OFAC visant une meilleure gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale par la provision d'informations crédibles utilisables dans la prise de décisions en contribuant à la satisfaction des trois besoins suivants :

- Un système de collecte, de validation et de gestion des données intrinsèques au secteur forêt-environnement, et des données d'autres secteurs dans la mesure où ceux-ci ont des relations et impacts sur la gestion des écosystèmes forestiers. Un tel système repose sur l'identification des variables pertinentes illustrant les principales thématiques d'actualité, et sur lesquels sont définis des indicateurs robustes à même de rendre compte des tendances et dynamiques dont font parties les ressources forestières et leur environnement de gestion. Le système à renforcer devra faire l'objet d'une appropriation par la COMIFAC (Secrétariat Exécutif et Coordinations Nationales) et inclure les initiatives des partenaires, qui sont actifs dans la gestion des données dans la sous-région d'Afrique Centrale, pour améliorer ainsi son potentiel de durabilité.
- La publication d'informations et analyses d'intérêt pour la prise de décisions par les gouvernements et d'autres acteurs directs ou indirects de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, ainsi que la mise à disposition des données à travers une plateforme électronique qui permette aux acteurs intéressés de réaliser des analyses sur mesure qui vont répondre à leurs besoins spécifiques. Afin de répondre aux attentes des utilisateurs, les thématiques qui feront l'objet de publications ciblées doivent être définies en consultation avec les acteurs concernés. Ces thématiques devront couvrir des aspects spécifiques au secteur forestier, mais devront aussi inclure des problématiques plus élargies concernant les dynamiques de développement économique et leurs impacts de même que les engagements internationaux pris par les pays d'Afrique Centrale. Il est entendu que l'information de qualité à elle seule ne peut être motrice d'une prise de décisions novatrices sur la gestion des ressources écosystémiques, il faut y ajouter une volonté politique et une gouvernance appropriée. Toutefois, l'information rendue publique et partagée de manière transparente devrait elle-même contribuer à l'amélioration de la gouvernance.

- L'effectivité de l'OFAC à travers une présence établie au sein de la COMIFAC, de manière progressive et réaliste en application des différentes décisions du conseil des Ministres de la COMIFAC. Une telle présence pourrait jouer les premiers rôles dans la liaison entre le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les Coordinations Nationales, augmentant ainsi l'appropriation de l'OFAC par sa tutelle, et sa visibilité auprès des partenaires du PFBC. La collaboration entre l'OFAC et les groupes thématiques de la COMIFAC s'en trouverait aussi facilitée.

3.2 Résultats déjà obtenus à ce jour

Résultat 1 : Des systèmes de suivi sont opérationnels et fournissent les informations nécessaires à la gestion durable des ressources et aux négociations internationales.

Les différents projets passés ont permis de mettre en place un système opérationnel de collecte et de gestion des données impliquant un réseau de groupes de travail et de points focaux OFAC ainsi que des partenaires gouvernementaux et autres dans les différents pays de la région. La communication des informations auprès des utilisateurs est réalisée via une interface web en cours de modernisation et diverses publications qui sont devenues des ouvrages de référence.

Les bases de données de l'OFAC sont renseignées en ligne sur le site de l'observatoire, en premier lieu par les Groupes Nationaux de chacun des pays (cf. résultat 4), mais également par divers autres contributeurs. Un système d'encodage et de validation des données a été mis en place, qui permet de vérifier les informations et d'en assurer la qualité avant la mise à disposition des informations au public.

Un état des lieux portant sur le processus de collecte des données a été réalisé lors de la précédente phase afin de procéder à la mise à jour des bases de données jusqu'à l'année 2014 en ce qui concerne les Indicateurs nationaux de suivi (conservation de la biodiversité, couvert forestier, cadre légal, exploitation forestière). Il atteste d'un progrès significatif dans le taux de renseignement des indicateurs nationaux même si certains pays restent en retard. Le processus de collecte nécessite encore des appuis techniques. En ce qui concerne le suivi des forêts de production au niveau des sites de gestion, l'encodage des données des exploitants forestiers a très fortement augmenté suite aux collaborations développées avec certains acteurs clés notamment l'ATIBT. L'ensemble des données disponibles sur les concessions forestières de la République Démocratique du Congo, de la République Centrafricaine et de la République du Congo ont été mises à jour.

Cependant, il ressort des évaluations externes en particulier de la phase CEOFAC (Kramkimel, 2015), que l'Observatoire ne doit pas seulement être une simple banque de données qui stocke des informations ou un simple service technique de son institution de tutelle. Les informations collectées doivent être traitées de manière à fournir des analyses d'évolution et de tendances, outils d'aide à la décision pour les institutions régionales et nationales ou les différentes parties prenantes à la gestion des forêts et de la biodiversité d'Afrique centrale. Ces analyses devant intégrer les nouvelles menaces sur les forêts, plusieurs systèmes de suivi ont été développés au cours des années en fonction des besoins exprimés par les Etats et les utilisateurs :

- L'occupation du sol et l'estimation des taux de déforestation et de dégradation forestière. Ce système est alimenté notamment par des données produites par l'OFAC en lien avec le développement de l'Atlas sous-régional sur l'utilisation des terres en Afrique Centrale pour consolider son intégration au sein de l'OFAC,
- Le suivi de la gestion des forêts de production de bois d'œuvre et du secteur forestier et industriel,
- Les aires protégées et la biodiversité des forêts d'Afrique centrale, notamment en lien avec le programme BIOPAMA (mise en place d'un système d'appui au pilotage des aires protégées à l'échelle des sites),
- Le cadre institutionnel et réglementaire.

En outre, l'ouverture vers de nouvelles thématiques nécessite de renforcer l'équipe technique pour la conception, la structuration de nouvelles bases de données ainsi que l'intégration des informations en provenance d'autres bases de données (mines, agriculture, etc.) par la construction de passerelles (Kramkimel, 2015).

Ces systèmes de suivi actuels, basés sur la collecte d'indicateurs, est mis en place à 3 échelles :

- Régionale
- Nationale
- Locale sur les sites de gestion que sont les concessions forestières et les aires protégées.

Par ailleurs, des bases de données de suivi des initiatives environnementales ont été développées pour recenser :

- Les projets dans le secteur forêt-environnement
- Les experts
- Les offres de formation
- Les dispositifs de suivi de la dynamique forestière.

Ces bases de données ont été interconnectées pour permettre aux utilisateurs de naviguer d'une base de données à l'autre et ainsi obtenir une vision transversale des initiatives entreprises dans la région. Cependant, l'encodage de ces bases de données devra faire l'objet d'une communication spécifique à travers la COMIFAC afin que le remplissage par les parties concernées se fasse. Une plateforme de suivi de ces initiatives doit notamment être développée afin d'exploiter, d'analyser et de diffuser les informations issues de ces bases de données.

Les données géographiques de référence disponibles ont été compilées et sont d'une part mises à disposition (répertoire des données cartographiques) et peuvent être visualisées sur une interface géographique 'open-source' spécifiquement développée.

Un travail d'harmonisation des bases de données géographiques de l'OFAC et du projet d'Atlas d'utilisation des terres a été réalisé afin d'harmoniser la présentation de ces données et de préparer l'intégration complète de l'Atlas dans le système d'information de l'OFAC.

Ce travail d'harmonisation a également permis de connecter le géo-portail de l'OFAC avec le système de suivi par indicateurs nationaux et locaux des aires protégées et concessions forestières.

Résultat 2 : Les connaissances sur les écosystèmes régionaux sont largement diffusées

Les données de suivi enregistrées dans les différentes bases de données sont consultables sur le site web de l'OFAC (www.observatoire-comifac.net), des outils de visualisation en facilitent l'analyse. Le site internet de l'OFAC met également en ligne une base de connaissance rassemblant les informations clé sur l'environnement physique (géologie, pédologie, climats, etc.), l'économie liée à la valorisation des écosystèmes et de leurs ressources, les populations humaines, les aires protégées, la biodiversité (espèces, écosystèmes forestiers) et le contexte légal et juridique en Afrique centrale.

Une enquête "pays" a été réalisée en novembre 2016 pour vérifier si les données encodées par les pays étaient utilisées et à quel niveau. Les résultats de cette enquête ont été présentés lors de la tenue de l'atelier régional du projet OFAC 3 à Kigali lors de la 16ème réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Il était aussi question que les pays s'expriment sur les indicateurs les plus pertinents en tenant compte des problématiques émergentes et des préoccupations nationales. Il a été décidé de procéder à la révision des indicateurs OFAC intégrant les observations issues de cette enquête. Cet exercice a aussi été réalisé en mi 2016 pour les utilisateurs des données portant sur les aires protégées et les résultats de l'enquête permettront d'ajuster les indicateurs actuels, de vérifier la robustesse statistique des outils intégrés au système d'information OFAC qui permettent actuellement de visualiser les informations. Ces premières enquêtes devront être enrichies par une enquête d'opinion élargie en s'assurant au préalable que le système COMIFAC (dont ses membres) /OFAC/projet/Partenaires ne fonctionne plus de manière *ad hoc*. Ainsi, il est nécessaire de mieux décrire les relations fonctionnelles entre les différents acteurs du système afin de le rendre plus opérationnel, plus productif et en prise avec l'évolution de la demande.

De plus, régulièrement et en fonction de besoins spécifiques, l'OFAC coordonne la publication des « Etats des forêts » (2008, 2010, 2013, 2015), valorisant les données de l'observatoire, dressant un état des lieux actualisé sur les 3 principales thématiques de suivi (couvert forestier, forêts de production et secteur industriel du bois, biodiversité) ainsi qu'un ensemble d'analyse (climats, filières de produits forestiers, services écosystémiques). En 2015, l'OFAC a ainsi publié une synthèse sur les forêts de la région et les changements climatiques en appui aux actions menées par la COMIFAC dans le cadre de la COP21, qui s'est déroulée en fin d'année 2015, à Paris.

L'observatoire synthétise régulièrement les informations disponibles sur les réseaux d'aires protégées ou les paysages d'Afrique centrale aux échelles nationales et régionale. Toutefois, ces synthèses sont souvent partielles, tant aux échelles nationales qu'à celle de la sous-région. Le premier « Etat des aires protégées » a été finalement publié en 2015, effectuant pour la première fois un bilan cohérent et aussi exhaustif que possible des actions en la matière. La COMIFAC et l'OFAC se sont associés au RAPAC pour éditer un «Etat des Aires Protégées» avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers traditionnels (UE, CIRAD, CIFOR, FRM, UCL, GIZ, WCS, WWF). Suite à cette première publication, une nouvelle parution est programmée par l'OFAC pour 2017, toujours en coédition avec le RAPAC, et avec le soutien d'un maximum de partenaires techniques et financiers (PTF). De plus, en partenariat avec le programme BIOPAMA, l'OFAC a développé un outil de suivi des aires protégées à l'échelle des sites, « l'Interactive Management Effectiveness Tool » (IMET). Cet outil permet une valorisation rapide des résultats via un tableau de bord intégré pour les gestionnaires. Il permet de valoriser rapidement les informations collectées par les utilisateurs eux-mêmes pour le pilotage du site qu'ils gèrent ; l'OFAC jouant un rôle de catalyseur, d'appui, de formation en plus de son rôle habituel de gestionnaire de données.

Résultat 3 : L'observatoire des forêts d'Afrique centrale est opérationnel et durable

Les activités suivantes ont permis d'opérationnaliser l'OFAC :

- La reconnaissance de l'importance de l'OFAC et de la nécessité de lui conférer un statut en lien avec la COMIFAC et l'adoption d'un plan de développement de l'OFAC avec tous les partenaires du PFBC,
- L'organisation de la collecte de données décentralisée par les services nationaux et les autres contributeurs sur tous les pays de la COMIFAC, en lien avec les représentants de la COMIFAC dans les pays,
- L'adoption d'un modèle de partage de données basé sur les licences « open-source Creative Commons »,
- La publication régulière de documents de référence pour la sous-région (Etat des forêts, Etat des aires protégées) et la diffusion en continu des données et résultats sur le site web de l'OFAC (cf. résultat 2),
- L'intégration des actions du projet d'appui financé par l'Union Européenne avec celles financées par la Coopération allemande (atlas d'utilisation des terres),
- La mise en place d'une équipe dédiée composée de techniciens en systèmes d'information, en SIG, en biodiversité, coordonnée par un expert en systèmes d'information et animée par un coordinateur régional travaillant en étroite collaboration avec la COMIFAC. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a désigné, au cours de la dernière phase OFAC 3, un point focal du projet d'appui à l'OFAC financé par l'Union Européenne (il s'agissait du Secrétaire Exécutif Adjoint) et a participé activement aux travaux des différents comités de pilotage.

Résultat 4 : Les capacités humaines en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale sont améliorées

Au regard des besoins de renforcement des compétences existants dans la sous-région, les divers projets d'appui à l'OFAC ont organisé diverses sessions de renforcement des capacités des points focaux et des groupes de travail ont été réalisées. Les thématiques abordées incluaient la collecte et la gestion des données, la représentation cartographique et, tout récemment, lors d'un atelier qui s'est tenu en marge du dernier PFBC, l'analyse et l'interprétation des données.

De manière spécifique, l'OFAC contribue au renforcement des capacités de gestion et d'utilisation de l'information environnementale à travers :

- La mise en place de groupes nationaux en charge de l'alimentation des systèmes de suivi. Ces groupes nationaux sont coordonnés par un point focal de l'OFAC dans le pays qui rassemble et anime un groupe de fournisseurs d'informations provenant de divers services des institutions du pays, favorisant ainsi l'intégration et les échanges entre les services ;
- La collaboration avec les institutions de formation et d'information environnementale régionales et internationales ;
- Le partenariat avec les services de fourniture et les nouvelles infrastructures d'acquisition de données satellitaires (OSFAC : Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale ; projet OSFACO : Observation Spatiale des Forêts en Afrique Centrale et de l'Ouest ; AGEOS : Agence d'Etudes et d'Observation Spatiales...);
- L'organisation d'ateliers techniques et scientifiques sur la collecte et la valorisation des données avec les points focaux de l'OFAC dans les ministères ;
- La formation et l'appui ad-hoc aux points focaux nationaux de l'OFAC concernant les outils de gestion et d'analyse de données. A noter que la collaboration avec ces administrations

nationales a parfois suscité dans les ministères le développement en leur sein de mécanismes de gestion et d'analyse des données qui n'existaient pas auparavant ;

- Le renforcement de la collaboration avec une institution régionale de recherche et de formations postdoctorale, l'Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT), au travers de l'installation d'un bureau technique de l'OFAC au sein de cette institution et de collaborations ad-hoc.

3.3 Leçons apprises

Les précédentes phases des projets d'appui à l'OFAC ont réussi à démontrer la pertinence de développer un outil régional d'aide à la décision pour les leaders politiques et les gestionnaires des forêts de la région et pour poursuivre l'orientation des stratégies des PTF.

« Cet outil d'aide à la décision se définit comme un instrument de la COMIFAC et des membres du PFBC pour le pilotage et le partage de connaissances en vue de promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes en Afrique centrale. Grâce l'OFAC, les pays membres de la COMIFAC peuvent mutualiser les connaissances et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économique, sociale et écologique. Dans cette optique, la mission de l'OFAC consiste à compiler, centraliser et harmoniser des informations environnementales et économiques collectées auprès des fournisseurs des données qui sont constitués des administrations forestières des pays d'Afrique centrale, d'ONG environnementales, d'opérateurs économiques privés, d'acteurs de la société civile et des projets de conservation-développement » (extrait de l'étude relative au Plan d'entreprise de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale).

Les Etats des Forêts successifs (publiés tous les 3 ans environ) ont été salués et sont reconnus comme une référence incontournable concernant les forêts d'Afrique centrale et leur gestion.

« S'agissant des produits, l'Etat des Forêts (EDF), produit tous les deux ans, depuis 2005, par la COMIFAC et les autres acteurs du PFBC, est devenu la référence absolue pour une vue synthétique et détaillée de la situation du massif forestier tropical d'Afrique Centrale. La publication régulière des EDF est un réel succès qui est salué par l'ensemble des parties prenantes. La diversité des sujets traités et des rédacteurs ayant participé aux différentes éditions de l'EDF montre l'intérêt que le monde scientifique, universités, ONG, projets, membres des institutions, porte à cette publication qui est devenue le produit phare de l'Observatoire et une véritable vitrine pour la COMIFAC » (extrait de l'étude relative au Plan d'entreprise de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale).

Dans cette même optique de production d'états des lieux réguliers, un nouvel ouvrage de référence sur les aires protégées de la sous-région est né en 2015 et sera produit régulièrement, dans le cadre de la collaboration entamée avec le programme BIOPAMA et le RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale). Néanmoins, la publication de ces ouvrages reste très consommatrice en temps et pourrait utilement être complétée par des publications plus légères, plus régulières et mieux adaptées aux besoins de divers utilisateurs, tant du point de vue de la forme que du contenu.

Si ces ouvrages de synthèse et de référence restent des produits incontournables, il faut toutefois tenir compte du fait que, depuis 10 ans, les technologies et les habitudes des utilisateurs de données à tous les niveaux ont fortement évolué et qu'internet est devenu un outil incontournable dans la gestion et la diffusion des données et des informations environnementales. Même s'il faut reconnaître qu'en Afrique centrale pour des raisons techniques et culturelles, le support papier a encore beaucoup d'importance pour une dissémination efficace des informations et doit être

préservé au moins en partie. De plus, les emails et les réseaux sociaux jouent un rôle d'une importance croissante dans les échanges d'informations. Le site web de l'OFAC, créé il y a quelques années, doit être mis au cœur de tout le système d'information de l'observatoire. Ce site web était par trop statique, le contenu n'était plus à jour et peu adapté aux besoins actuels. A la suite des résultats des deux enquêtes réalisées lors de la précédente phase, l'urgence a été portée sur l'évolution du système d'information de l'OFAC pour mieux répondre aux défis actuels. Outre l'implication des administrations et d'organismes spécialisés, la participation des acteurs de terrain aux efforts de connaissance et de partage des informations sur les forêts, la gestion de la ressource et des biens et services environnementaux rendus par les écosystèmes forestiers est un gage de réussite des actions entreprises depuis une vingtaine d'années par les institutions régionales et nationales. Leur participation montrera l'engagement du secteur privé dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Cette évolution, vers un site plus convivial, dynamique et interactif a été entamée et devra être poursuivie au cours de la prochaine phase du projet d'appui à l'OFAC.

Le site web de l'OFAC est en effet devenu une source de données majeure pour l'ensemble des acteurs de la région (près de 34 000 visiteurs différents en 2016 contre 10 000 en 2009). Sa modernisation améliorera les modalités de consultation, suscitera un plus grand intérêt des utilisateurs pour les informations fournies par l'OFAC et actualisera certaines données et analyses devenues obsolètes. L'outil de webmapping permet de visualiser un ensemble d'éléments d'affectation des terres (aires protégées, concessions forestière, permis miniers, sites agro-industriels) et de consulter des données sur les sites de gestion. Un travail d'intégration des thématiques émergentes et plus généralement, d'inscription du géoportail dans un système cohérent et intégré de suivi des ressources naturelles doit être poursuivi en partenariat avec le projet d'Atlas de l'utilisation des terres en Afrique centrale conduit par la GIZ. Cet outil final devra être accompagné d'outils d'analyse et d'exploitation des données pour les différentes catégories d'utilisateurs (décideurs politiques, gestionnaires de sites, scientifiques, société civile, ...). Ces avancées contribueront à asseoir l'OFAC comme entité régionale de référence pour les données de gestion et suivi des ressources naturelles en Afrique Centrale. Toutes ces évolutions nécessitent que soit réalisée durant la mise en œuvre de la prochaine phase, une étude d'analyse des besoins de la COMIFAC, de ses membres et partenaires, de la société civile, etc.

Des améliorations restent aussi à apporter sur les circuits de collecte et de validation des données, de manière à ce que l'information mise à disposition soit la plus exhaustive possible et fiable. Les campagnes régulières de collectes de données qui alimentent le système d'information de l'OFAC sont réalisées par un point focal de l'OFAC dans chaque pays de l'espace COMIFAC, nommé par le Ministre en charge des forêts de chaque pays. Ce point focal anime un groupe de travail chargé de la collecte des données nationales. Un appui au réseautage, à une meilleure implication des points focaux dans toute la chaîne d'information (jusqu'à l'interprétation des données et leur valorisation) a été entrepris mais devra être renforcé à l'avenir, dans le cadre d'une meilleure intégration dans les Coordinations nationales de la COMIFAC comme recommandé par la 9^{ème} session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC à Kigali en novembre 2016.

A propos de l'amélioration de la valeur ajoutée de l'OFAC, il y a lieu d'aller plus loin que la collecte et le stockage des données, il faudrait fournir un état des lieux et discerner les évolutions passées et les tendances à venir afin que les décideurs disposent des outils d'aide à la décision nécessaires pour prévoir et mener leurs politiques de gestion et de développement. L'information en tant que telle stockée depuis une dizaine d'années n'a pas grande valeur si elle n'est pas interprétée. La production de services serait une autre manière d'apporter de la valeur ajoutée : des services réguliers

(évolution des modes d'utilisation des terres, évolution des superficies forestières, etc.) ; des services d'opportunité faisant suite à une demande particulière d'un utilisateur.

Depuis la publication du premier Etat des Forêts en 2006, des progrès considérables ont eu lieu dans la production et la circulation de l'information sur les forêts. Toutefois, certaines décisions nationales de gestion et de positionnement dans les négociations internationales souffrent encore d'informations, soit fragmentaires, soit peu coordonnées, soit insuffisamment fiables. Citons pour exemple le cas de la République Démocratique du Congo, bien que pays pilote en la matière, il reste à ce jour parmi les derniers des grands pays forestiers à n'avoir soumis, faute d'informations fiables, ses niveaux de référence (forestiers et d'émissions) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUC), ce qui retarde son positionnement dans le mécanisme de Fonds Vert pour le Climat.

Tous les partenaires, quels qu'ils soient, ont besoin de visibilité. Ils ont notamment besoin de montrer (à leur administration de tutelle, à leurs bailleurs, au public, à la société civile, etc.), la qualité du travail qu'ils effectuent et les données qu'ils collectent. Cependant, dans le cadre de la création et de la gestion des bases de données auxquelles ils participent (participeront), les partenaires ont besoin d'être motivés pour montrer que leurs activités sont "labellisées" OFAC. Un gros effort devrait donc être mené en matière de communication pour les fournisseurs de données afin de les sensibiliser davantage et les intéresser pour alimenter les bases. La visibilité du site web de l'OFAC à ce titre devra être optimisée en améliorant l'accès aux données compte tenu de l'élargissement de son mandat à d'autres thématiques. Il s'agit de positionner l'OFAC comme un outil permettant de mieux guider la COMIFAC dans son suivi du Plan de Convergence, de mieux orienter la COMIFAC, ses membres et ses partenaires dans la définition de leurs politiques (forestière, gestion de la biodiversité).

Les estimations de déforestation sont maintenant accessibles pour le bassin du Congo au niveau national, ce qui est un élément important pour les négociations REDD mais les estimations de dégradation sont encore extrêmement imprécises et requièrent la combinaison d'images satellitaires à très haute résolution et d'inventaires de biomasse précis. La compréhension des facteurs de déforestation et de dégradation forestière a fortement progressé mais reste encore lacunaire. En particulier, des estimations sérieuses de l'impact du bois-énergie sur la dégradation du couvert forestier manquent encore à ce jour.

Les nouvelles images produites par le satellite Sentinel 2 ont commencé à être traitées et vont servir à produire une carte de végétation décimétrique sur l'ensemble de l'Afrique centrale. Ce travail n'a été qu'ébauché et devra être poursuivi et finalisé. L'OFAC a aussi établi des relations avec des producteurs d'imagerie satellitaire et a reçu un certain nombre d'images qui sont actuellement archivées dans le système d'information de l'observatoire. Le rôle de l'OFAC étant de traiter et produire des cartes, en cas d'avantage comparatif, dans de nombreux cas il s'agira plutôt pour l'observatoire de mettre à disposition des cartes et images produites par divers partenaires. Ce système de partage sera mis en place dans le cadre du nouveau site web. En fonction des possibilités de collaboration et de ressources supplémentaires, il pourrait favoriser les liens entre ces données et des systèmes de contrôle de terrain de l'exploitation forestière développés par d'autres acteurs dans la région (Mécanismes de contrôle forestier, Observateur Indépendant, suivi des engagements dans le cadre de FLEGT...). De même, les nombreux inventaires de biodiversité de la région ne sont pas consolidés au sein d'institutions régionales et dès lors pas transférés dans des bases mondiales (GBIF : Global Biodiversity Information Facility ; WDPA : World Database on Protected Areas, etc.), ce qui réduit la visibilité de la valeur des services environnementaux de l'Afrique centrale. L'OFAC est

bien placé pour jouer un rôle clef dans la mise en cohérence, la synergie et la valorisation large de ces données sur la biodiversité.

Dans ce cadre, l'OFAC doit renforcer ces partenariats avec les fournisseurs d'imagerie satellites pour faciliter la mise à disposition de ces données au niveau régional.

L'OFAC a progressivement diversifié ces bases de données de suivi. Certaines thématiques importantes, qui ont émergé depuis quelques années, ne sont cependant pas intégrées et font l'objet d'attentes plus ou moins fortes. Parmi ces thématiques, mentionnons : les conventions sur les changements climatiques et la biodiversité, les filières informelles du bois et autres produits forestiers, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), le bois énergie, la viande de brousse, la planification de l'utilisation des terres (notamment le développement des mines, des agro-industries, des infrastructures), les forêts communautaires, les forêts des collectivités locales et enfin les systèmes de suivi et de surveillance (conflits Homme-faune, orpaillage...).

Toutes ces nouvelles thématiques ne pourront être traitées par l'OFAC dans le cadre restreint des financements et des capacités humaines du futur projet d'appui RIOFAC. Des priorités devront être définies et des collaborations recherchées selon une approche modulaire. A ce titre, l'intégration en cours sur la plateforme de l'OFAC de l'atlas d'usage des terres (appuyé par la coopération allemande) et de nouvelles bases de données sur les aires protégées (avec le programme BIOPAMA), constituent des exemples à étendre à d'autres thématiques que le projet d'appui à venir ne pourra traiter convenablement. Le plus efficace serait d'agréger à l'observatoire des systèmes de suivi qui peuvent être portés par d'autres partenaires ; chacun amenant des moyens financiers et humains permettant d'augmenter la capacité de l'OFAC dans la gestion, le traitement et la diffusion des données.

Les liens entre l'OFAC et les services nationaux compétents restent encore trop distants et ces derniers ne se considèrent pas entièrement partie prenante de l'observatoire. De plus, les capacités nationales de traitement de l'information ne sont pas toujours très développées et les ressources existantes ne trouvent pas de terrain d'application de leurs compétences par déficit de collaboration entre les centres de formation et les structures à vocation opérationnelle comme l'OFAC. Comme il a été précisé précédemment, les divers projets ont organisé des formations à destination des groupes nationaux mais elles sont encore trop peu suffisantes au regard des besoins pour un bon fonctionnement de l'ensemble de la chaîne d'information et l'implication accrue et efficace des partenaires. L'observatoire a déjà été moteur dans l'incitation de certains ministères nationaux à se préoccuper des données et à suivre le secteur forestier. Il pourrait apporter un appui au renforcement des capacités humaines des cellules et services nationaux lorsque des besoins se font sentir. Cela permettrait de mettre en place des collaborations et de renforcer le réseau de partenaires autour de la collecte et de la diffusion des données forestières et environnementales dans le cadre de l'OFAC, tout en augmentant la qualité des données produites.

La communication des informations doit être plus ciblée vers les décideurs et les divers acteurs de la gestion forestière. Actuellement, les données sont valorisées dans le cadre des rapports successifs sur l'Etat de forêt, mais cela est insuffisant pour permettre des prises de décision plus éclairées par manque de stratégie de communication. Un accent doit être mis sur la mise en place d'un plan de communication par la COMIFAC, RIOFAC et l'OFAC pour asseoir l'OFAC comme entité régionale de référence. Le plan de communication doit s'attacher en priorité à définir les nouveaux types de supports et contenus, ainsi que les voies de communications les mieux adaptées pour toucher des acteurs stratégiques de la gestion forestière. Il doit être dimensionné aux moyens disponibles dans le cadre du futur projet mais doit aussi tenir compte des synergies avec les projets et organismes

partenaires permettant de mobiliser des fonds et des compétences supplémentaires (ce sera le cas par exemple pour les publications à venir des Etats des forêts et des Etats des aires protégées). L'OFAC doit aussi gagner en visibilité grâce à ce plan de communication efficace, visant à mieux faire connaître cet outil de la COMIFAC et l'ensemble des informations mises à disposition, au-delà des Etats des Forêts déjà bien connus des acteurs de la gestion forestière.

L'OFAC joue déjà son rôle d'outil de mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC. Des étapes restent à franchir pour concrétiser le schéma d'institutionnalisation de l'observatoire prévu par l'étude du « Plan d'entreprise de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) », notamment la constitution d'un Comité de pilotage (CoPil) de l'observatoire sous l'égide de la COMIFAC et la mise en place d'un Conseil Scientifique. Il reste également à préparer la phase de pleine autonomie (à partir de 2021) tout en s'assurant de la stabilité des équipes qui pourrait être un gage d'amélioration de l'efficacité de la collecte des données. Il sera alors utile d'analyser sur le moyen terme, si la disposition du processus OFAC autour des coordinations nationales COMIFAC apporte une réelle amélioration de l'efficacité des groupes nationaux. Le projet RIOFAC appuiera l'OFAC de manière progressive dans l'établissement de ces organes ainsi que des liens fonctionnels entre eux.

3.4 Objectifs général et spécifique

Objectif général

OG : Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société civile et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées à partir desquelles ils mettent en place une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en participant à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (adapté de ECOFAC VI).

Objectifs spécifiques

OS1 : RIOFAC améliore les capacités d'analyse de l'OFAC sur les secteurs foresterie, climat et biodiversité.

OS2 : RIOFAC diversifie les usagers de l'OFAC et améliore l'adéquation entre les offres de l'OFAC et les besoins d'aide à la décision de ces utilisateurs

OS3 : RIOFAC soutient l'insertion institutionnelle de l'OFAC au sein de la COMIFAC

3.5 Résultats escomptés

R1 : Les processus d'identification, de collectes et d'analyses des données de l'OFAC en lien avec ses partenaires sont améliorés de façon à fournir des informations pertinentes pour la prise de décision sur les forêts de l'Afrique centrale.

R2 : L'OFAC identifie ou anticipe les besoins des utilisateurs et y répond par des publications et des systèmes d'information bien ciblés.

R3 : L'OFAC évolue vers une entité visible, insérée institutionnellement au sein de la COMIFAC.

Il est à noter qu'aux résultats ainsi identifiés, s'ajoute le renforcement des capacités qui aura un caractère transversal et sera inséré comme produit spécifié à chacun des trois résultats.

3.6 Champ géographique

Le champ géographique du projet s'étend à tous les pays de la COMIFAC, c'est à dire : le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Tchad, le Burundi, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.

3.7 Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Les groupes cibles sont :

1. les décideurs politiques des pays de la COMIFAC
2. les partenaires techniques et financiers
3. les universitaires et chercheurs
4. les opérateurs économiques.

Les bénéficiaires finaux sont les populations locales et les citoyens des pays de la zone COMIFAC ainsi que le monde via la préservation des biens publics mondiaux.

3.8 Activités spécifiques et méthodologie

Les résultats seront atteints à travers différentes activités ainsi qu'il suit :

Résultat 1 : Les processus d'identification, de collectes et d'analyses des données de l'OFAC en lien avec ses partenaires sont améliorés de façon à fournir des informations pertinentes pour la prise de décision sur les forêts de l'AC.

Ce résultat sera atteint à travers un certain nombre d'activités réalisées par l'OFAC avec l'appui du consortium de mise en œuvre du projet RIOFAC (consortium RIOFAC) incluant :

- **A1.1** Une consultation régionale sous forme d'atelier visant à actualiser les indicateurs OFAC, à identifier de nouveaux indicateurs (dont ceux relatifs au suivi des contributions des pays dans le secteur forêt/environnement) qui permettront le suivi des thématiques émergentes, et à harmoniser les indicateurs avec les demandes de données pour les rapports des principales initiatives internationales (notamment FRA et OIBT) élaborés par pays d'Afrique centrale,
- **A1.2** Consultation politique auprès du comité de suivi régional ECOFAC 6,
- **A1.3** Une enquête sur le niveau de satisfaction des utilisateurs des données OFAC,
- **A1.4** La consolidation de la base de connaissance, la revue des procédures de collecte des données et la rédaction des guides et manuels associés,
- **A1.5** L'amélioration de plateforme électronique de visualisation et d'analyse des données à mettre à la disposition des acteurs de la prise de décision dans les pays membres de la COMIFAC,

- **A1.6** L'organisation des campagnes de collectes des données, leur validation, et leur encodage,
- **A1.7** La mise à disposition des images satellite et des cartes thématiques environnementales,
- **A1.8** L'établissement des liens entre le site de l'OFAC et les sites des partenaires et autres pourvoyeurs de données,
- **A1.9** L'analyse et la valorisation des données grâce à un renforcement des capacités des groupes nationaux et des CNC.

Résultat 2 : L'OFAC identifie ou anticipe les besoins des utilisateurs et y répond par des publications et des systèmes d'information bien ciblés.

Ce résultat sera atteint à travers l'appui que le consortium RIOFAC donnera à l'OFAC pour la réalisation des activités suivantes :

- **A2.1** Une consultation des acteurs sous-régionaux sur l'identification des thématiques prioritaires/émergentes devant faire l'objet de publications ciblées OFAC. Pendant les premiers mois de mise en œuvre du projet RIOFAC, une première publication pourrait être préparée sur la cartographie des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale. Le cas échéant, de telles publications peuvent nécessiter des activités de collecte de données supplémentaires ponctuelles,
- **A2.2** La coordination de la rédaction et de la publication d'un rapport sur l'Etat des Forêts (EdF) ainsi que d'un rapport sur l'état des aires protégées (EdAP) d'Afrique centrale impliquant à la fois l'expertise sous-régionale et l'expertise internationale,
- **A2.3** La coordination de la rédaction et de la publication d'un minimum de quatre documents d'analyses politiques sur des thématiques prioritaires/émergentes avec l'implication tant de l'expertise sous-régionale que de l'expertise internationale et en liaison avec les groupes thématiques de la COMIFAC, et tenant compte des orientations politiques proposées par le comité de suivi régional ECOFAC 6.
- **A2.4** La création d'un géoportail sur le site Web de l'OFAC avec une base de données cartographique rattachées aux publications et muni d'options d'exploitation des données,
- **A2.5** L'organisation des sessions de formation/renforcement de capacités et de production des cartes forestières.

Résultat 3: L'OFAC évolue vers une entité visible, insérée institutionnellement au sein de la COMIFAC.

Sur la base des résolutions du 9^{ème} conseil des Ministres de la COMIFAC tenu à Kigali en novembre 2016 relatives à l'adoption des recommandations de l'étude sur l'institutionnalisation de l'OFAC, le projet RIOFAC réalisera les activités suivantes :

- **A3.1** Donner des appuis technique, matériel et budgétaire au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'établissement d'un point focal OFAC en son sein. Les termes de référence dudit point focal seront définis conjointement entre le SE COMIFAC et le consortium RIOFAC dès le premier trimestre de la mise en œuvre du projet.
- **A3.2** Faciliter l'arrimage de l'OFAC avec la plateforme de suivi du plan de convergence.
- **A3.3** Renforcer les capacités techniques et matérielles de coordination des CNC désignés comme responsables pour la collecte des données, leur analyse, leur publication et leur utilisation dans les pays membres de la COMIFAC.

- **A3.4** Donner un appui technique à l'OFAC pour la mise en place d'un comité scientifique qui pourrait se réunir au moins une fois pendant la mise en place du projet RIOFAC : définition des termes de référence et du règlement intérieur, profil des membres et modalités de désignation, identification des premiers membres et des premiers thèmes de discussion, organisation d'une première réunion.
- **A3.5** Développer un plan de communication et de visibilité en lien avec le plan de communication de la COMIFAC.

A.0: Les activités liées à la gestion du projet.

Cette catégorie comprend au moins 4 activités :

A.0.1 : La signature d'une convention avec la COMIFAC en début de projet.

A.0.2 : Un atelier de lancement du projet avec les partenaires et tous les membres du consortium en début de projet.

A.0.3 : L'organisation des équipes du projet, la formation du consortium et la répartition des tâches au sein du consortium et avec les partenaires.

A.0.4 : La gestion du projet qui comprend la rédaction et la communication d'un rapport semestriel destiné au bailleur.

4 Actions complémentaires et coordination

Ces actions concernent principalement (liste non exhaustive et évolutive) :

- Le suivi de la Convention sur les Changements climatiques (en particulier les INDCs/CPDNs : « Intended Nationally Determined Contributions » connu en français comme « Contributions Prévues Déterminées au niveau National », le REDD+, etc.) afin d'aider les pays de l'espace COMIFAC à formuler leur position commune en lien avec les travaux du Groupe de Travail (GT) Climat COMIFAC et des Observatoires nationaux sur les Changements Climatiques et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- Le suivi de la Convention sur la Diversité Biologique en collaboration avec le GT biodiversité de la COMIFAC afin de contribuer aux différentes Conférences des Parties (COP), en lien avec le plan de travail Aires Protégées de la Convention sur la Diversité Biologique et le Sous-Groupe de Travail Aires Protégées et Faune Sauvage du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale de la COMIFAC.
- Le suivi des Objectifs d'Aichi en lien avec les travaux du Groupe de Travail sur la Désertification en zone COMIFAC.
- Le suivi de la bonne gouvernance publique et privée du secteur (foresterie industrielle, foresterie artisanale, Aires Protégées, etc..) en lien avec les travaux du GT « gouvernance forestière » et du RAPAC.

- Le suivi des Filières informelles en particulier les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), le bois d'œuvre artisanal, la Viande de brousse et le bois énergie en compléments des activités qui seront mises en œuvre dans le cadre des programmes régionaux (FAO-PFNL, Wildmeat-UE, Bois énergie-UE, etc.).
- Le suivi de la planification de l'utilisation des terres en réponse aux besoins de développement des pays de l'espace COMIFAC à travers l'outil Atlas validé lors du 9ème Conseil des Ministres de la COMIFAC en novembre 2016 à Kigali ; ceci concerne, par exemple, les plans Nationaux et Régionaux d'aménagement du territoire, la mise en œuvre de projets structurants (infrastructures, agricultures, mines, etc).

5 Hypothèses et risques

Les risques identifiés, leur niveau de gravité et les actions préconisées pour leur atténuation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Risques	Niveau de risque (H/M/L)	Mesures d'atténuation
Risque sous-régional <ul style="list-style-type: none"> - L'instabilité politique dans certains pays ne permet pas de conduire des campagnes de collecte des données ni des études sur le terrain, pour les thématiques. 	M	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser de manière optimale les experts nationaux des pays concernés et limiter les déplacements des expatriés. - Utiliser toutes autres sources d'information excluant des déplacements sur le terrain (données secondaires, télédétection,). - S'appuyer sur des organisations internationales déjà en place.
Risques liés à la COMIFAC <ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés matérielles et institutionnelles empêchent le Secrétariat Exécutif d'assurer une bonne institutionnalisation de l'OFAC - Les coordinations nationales COMIFAC n'arrivent pas à s'adapter aux nouveaux programmes de travail de l'OFAC. 	<p>H</p> <p>M</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le point focal OFAC au sein du SE COMIFAC est matériellement appuyé par la COMIFAC. - Prendre en compte les leçons apprises par les CNC à travers la mise en œuvre des recommandations des différentes évaluations²². - Encourager des équipes nationales avec des compétences diversifiées (collecte, gestion des bases de données, cartographie).

²² Exemple: évaluation de Noiraud et al.

<p>Risques liés aux partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires réduisent leurs contributions à certaines activités de l'OFAC tel que la production du rapport EDF ; - Perte d'intérêt en l'OFAC due à la création de nouvelles initiatives de mise à dispositions des informations environnementales. 	<p>L</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétisation des publications pour l'OFAC et encouragement des publications et activités conjointes avec les partenaires. - Déterminer les thématiques des publications en convergence avec les priorités des membres du PFBC. - Etablir des liens de collaboration avec les différentes initiatives ainsi créées.
<p>Risque technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de fonctionnalité et d'opérationnalité du Serveur OFAC sont inadéquates en Afrique Centrale 	<p>M</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le serveur à Ispra (Italie) avec un miroir en Afrique Centrale

Hypothèses

Les principales hypothèses faites pour le déroulement du projet sont identifiées ainsi qu'il suit :

- Le consortium de mise en œuvre du projet d'appui a toutes les compétences nécessaires.
- Les données collectées par les fournisseurs de données OFAC sont de qualité suffisamment fiable pour faire l'objet d'analyses crédibles.
- Les décideurs et autres acteurs de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale manifestent leur intérêt aux données et analyses produites par l'OFAC à travers ses publications et son site web.

Le cadre logique ci-dessous (Annexe 1) reprend ces hypothèses de façon plus détaillée.

6 Questions transversales

Les pays membres de la COMIFAC ont, dans leur totalité, élaboré des politiques et visions de développement largement basées sur des secteurs utilisateurs des ressources foncières tel que l'agriculture, l'élevage, les mines, l'exploitation forestière et le développement des infrastructures (routes, chemins de fers, barrages pour la production de l'électricité...). Les projets dans ces différents secteurs ont des impacts réels ou potentiels sur la biodiversité et l'environnement, en particulier sur les forêts et les biens et services qu'elles fournissent aux sociétés humaines et font espérer de forts impacts économiques. Le projet d'appui à l'OFAC s'intéresse à un suivi **des grandes dynamiques actuelles et projetées des utilisations des terres en Afrique centrale** de façon à anticiper les impacts et informer la prise de décision sur ces projets de développement. Ces grandes dynamiques sont orientées par les politiques dites d'émergence que les différents pays membres de la COMIFAC ont élaborées et essaient de mettre en œuvre. Il faudra aussi suivre la mise en œuvre des engagements pris par les états à travers les contributions nationales déterminées (NDC) de l'accord de Paris sur les changements climatiques concernant les changements d'utilisations des terres.

Depuis la COP 21 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui s'est tenue à Paris en 2015, les pays membres de la COMIFAC prennent des engagements sur la scène internationale montrant leur volonté de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et leurs conséquences indésirables à travers les contributions nationales déterminées (NDC) et d'autres initiatives telles que AFR100. Le projet d'appui à l'OFAC contribue au suivi de la mise en œuvre **des engagements liés à la lutte contre les changements climatiques** pris par les pays d'Afrique centrale et contribue aux renforcements de leurs capacités ainsi qu'à la mise à disposition d'informations pertinentes permettant aux décideurs d'avoir une meilleure vision des engagements pris ou à prendre.

Sur le plan social, les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale servent de moyens de subsistance à de nombreuses populations pauvres parmi lesquels les femmes et des enfants. Les questions liées **au genre et aux jeunes** ont un intérêt particulier pour l'OFAC, et le projet RIOFAC, à travers des études complémentaires, collectera des données sur ces aspects.

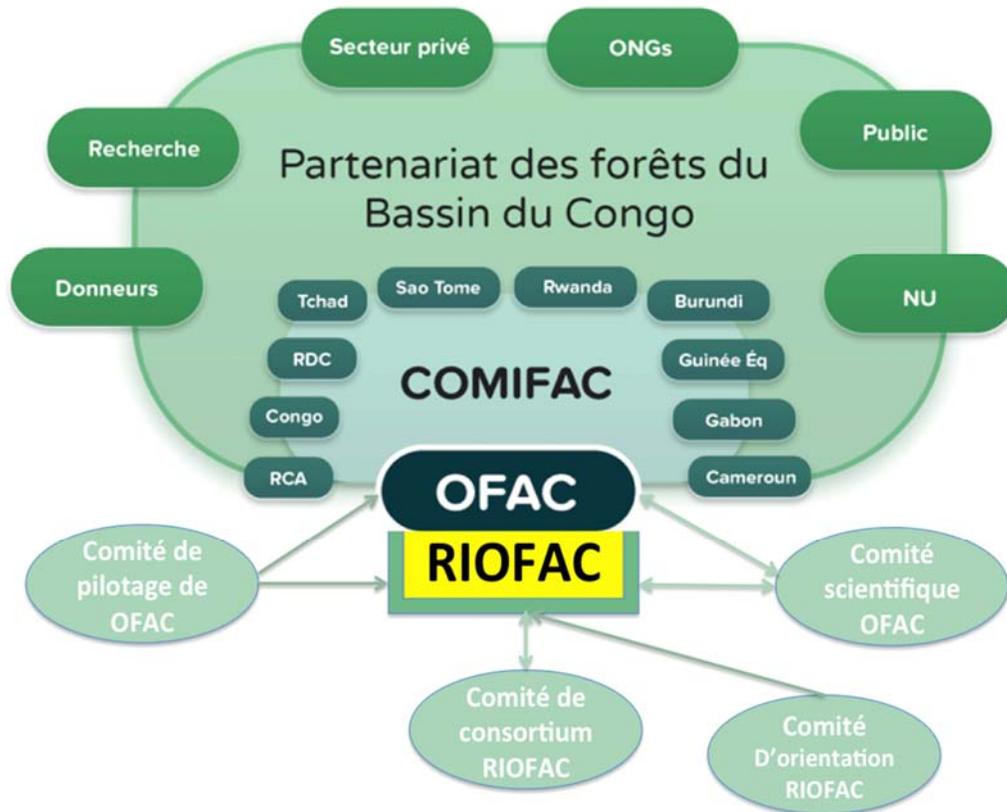
L'utilisation des ressources de la biodiversité par les populations d'Afrique centrale a lieu dans un contexte de gouvernance en constante amélioration au regard des engagements pris à travers les APV FLEGT par exemple. Mais, la gestion de ces ressources reste en majeure partie le fait de filières informelles, que ce soit pour les ressources fauniques exploitées à travers la chasse villageoise, les divers produits forestiers non ligneux, le bois d'œuvre pour les marchés domestiques et le bois énergie. Le projet d'appui à l'OFAC portera une attention particulière aux **initiatives d'amélioration de la gouvernance forestière telle que la mise en œuvre des APV FLEGT, le suivi budgétaire sectoriel ainsi qu'aux filières informelles d'exploitation et de commercialisation des ressources de la biodiversité** nonobstant le fait que ces initiatives peuvent aussi être identifiées comme thématiques prioritaires dans le cadre du résultat 2 énoncé ci-dessus.

7 Gouvernance de l'action

La gouvernance du projet s'articule autour de 5 organes : 1) le Comité de pilotage, 2) le Conseil du consortium, 3) la Cellule de coordination, 4) le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et 5) les groupes nationaux :

1. **Le comité de pilotage (COPIL) de l'OFAC** est l'organe d'orientation des activités de l'OFAC. Il approuve les rapports annuels d'activités et les plans de travail annuels. Il se réunit une fois par an et est co-présidé par le Secrétaire exécutif de la COMIFAC et l'UE. Le point Focal OFAC en assure le Secrétariat avec l'appui du projet RIOFAC. Les 5 autres membres du COPIL sont : un représentant de la CEEAC, un représentant de la Délégation de l'UE de Yaoundé, un représentant du Centre Commun de Recherche (CCR) de l'UE, le chef de file du consortium de mise en œuvre du projet, et un représentant d'un des gouvernements des pays membres de la COMIFAC. Le représentant d'un gouvernement pourrait être le Coordonnateur National COMIFAC du pays où se tient le COPIL. La Cellule de gestion du projet assure le Secrétariat du COPIL. Toutefois, selon leur disponibilité, la présence des autres membres du consortium sera admise avec un statut consultatif. La composition et le fonctionnement du comité de pilotage seront actés dans un texte officiel pris par la COMIFAC.

2. **Le comité scientifique de l'OFAC** est un organe consultatif mis en place pour renforcer la dimension scientifique et technique du comité de pilotage de l'OFAC. Il fournit des avis sur la pertinence et la valeur scientifique des produits de l'OFAC. Le comité scientifique améliore la crédibilité des produits de l'OFAC. Il est composé de personnalités dont la réputation scientifique et/ou technique est établie et reconnue internationalement, et qui ont une connaissance approfondie des problématiques liées à la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale. Le projet RIOFAC appuiera le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la mise en place du comité scientifique.
3. **Le comité d'orientation du projet RIOFAC** qui réunit l'UE et le consortium de mise en œuvre du projet RIOFAC une fois par an afin de s'assurer de la mise en œuvre des engagements pris par les deux parties à travers la convention de projet.
4. **Le Conseil du consortium (CC)** examine toutes les questions relatives à la mise en œuvre du projet et contribue à l'élaboration des plans de travail annuels et des rapports d'activités. Il est constitué par les représentants des membres du consortium de mise en œuvre du projet mais, selon les cas, peut être enrichi par la participation des partenaires pertinents. Il se réunit au moins une fois par an et avant les réunions du COPIL. Le CC n'a pas d'obligation de se réunir de manière formelle et peut travailler sur la base d'échanges de messages électroniques ou de téléconférences ;
5. **La Cellule de gestion du projet** assure la mise en œuvre quotidienne du projet, coordonne la préparation des rapports d'activités et des plans de travail en collaboration étroite avec les membres du consortium de mise en œuvre du projet. Elle prépare les agendas des réunions du COPIL et du CC et en assure le secrétariat ;
6. **Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.** Incluant le point focal OFAC, il assure la présidence du Comité de Pilotage, valide les orientations prises et signe les accords passés avec les partenaires de l'OFAC ;
7. **Les groupes nationaux (GN).** Dans chaque pays membre de la COMIFAC, ces groupes sont supervisés par le Coordonnateur national COMIFAC (CNC) et comporte un nombre variable d'experts nationaux choisis par leurs administrations en fonction de leurs compétences et de leurs capacités d'accéder aux sources nationales de données. Les GN collaborent avec le Coordonnateur national COMIFAC pour donner de la visibilité à l'OFAC et promouvoir l'utilisation de ses données et publications pour la prise de décisions sur la gestion de l'environnement et des ressources de la biodiversité dans le pays. Ils sont plus particulièrement chargés de la collecte des données et participent à leur analyse ainsi qu'à leur valorisation dans leur propre pays.



8 Structure de gestion

8.1 Montage institutionnel du projet – Parties prenantes

1) Le projet est placé sous la tutelle institutionnelle de la COMIFAC qui en est le maître d'ouvrage. A ce titre la cellule de gestion du projet sera installée à Yaoundé, proche du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour une supervision régionale. La Cellule de gestion du projet appuiera directement un Point focal OFAC désigné au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (son principal interlocuteur technique). Les Termes de référence de cet expert seront définis en concertation avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Cette approche permettra de mettre en œuvre les activités du projet en alignant les objectifs et résultats avec ceux du plan de travail de la COMIFAC. La cellule de gestion du projet RIOFAC est constituée par le consortium de mise en œuvre dudit projet.

2) La cellule de gestion du projet appuiera le point focal OFAC pour établir des liens fonctionnels avec des détenteurs de bases de données nationales et régionales sur les aires protégées et la biodiversité, notamment celles qui bénéficient d'appuis financiers de l'UE tels que le RAPAC et avec des initiatives de suivi géo-spatial du couvert forestier et de l'utilisation des terres en Afrique centrale à l'instar de l'OSFAC, de l'AGEOS, ou du projet comme OSFACO, BIOPAMA et GEO. Ces liens fonctionnels seront mis en place dans le cadre de conventions signées par la COMIFAC pour le compte de l'OFAC, puisque l'observatoire ne dispose pas encore de statut juridique. Le présent projet, et en particulier la Cellule de gestion du projet qui gère la plateforme et le système d'information de l'OFAC, assureront la synergie des interventions et l'arrimage des activités d'autres intervenants dans le cadre de la plateforme OFAC, comme cela a débuté avec le programme BIOPAMA et le projet d'atlas d'usage des terres. En effet, une des recommandations du dernier Comité de Pilotage de la phase précédente stipule que la COMIFAC devra élaborer un manuel qui porte sur la typologie des collaborations à formaliser au niveau local, national, régional et international pour permettre à OFAC de remplir pleinement sa mission.

3) Sous la tutelle de la COMIFAC, l'OFAC s'intégrera dans la démarche du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour recueillir des orientations élargies des acteurs de la gestion des écosystèmes forestiers du bassin du Congo et diffuser des informations et analyses au niveau international.

4) Au niveau des pays membres de la COMIFAC, les activités du projet s'appuieront sur les Coordinations nationales COMIFAC qui superviseront les activités de collecte et de validation des données dans chacun des pays participants. Les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC assureront aussi le relais pour la visibilité, l'exploitation des données et la valorisation de publications de l'OFAC par les décideurs politiques et gestionnaires au niveau de chaque pays. Dans chaque pays participant, et avec l'appui des Coordinations nationales COMIFAC, le projet favorisera aussi l'établissement de liens fonctionnels avec des observatoires nationaux du secteur forêt-environnement au de services en charge du suivi de ces secteur lorsqu'ils existent, ainsi qu'avec d'autres services statistiques ou observatoires nationaux éventuels (tels que des observatoires nationaux sur les changements climatiques).

La validation des données collectées par l'OFAC se fait dans le cadre d'un processus consensuel incluant les acteurs gouvernementaux, les acteurs de la société civile et le secteur privé. Les études complémentaires impliqueront selon la nécessité des universités et institutions de recherche nationales en fonction de leur disponibilité et de leur compétence.

5) Le projet RIOFAC participera au comité régional de suivi de ECOFAC 6 selon le statut qui lui sera donné. Il recherchera une mise en cohérence de ses activités avec le cadre général établi par le programme ECOFAC 6 dont il est l'un des projets. L'arrimage de RIOFAC au cadre général de ECOFAC 6 permettra de faciliter la diffusion des résultats auprès des autres partenaires techniques œuvrant aussi dans ce cadre général. Cet arrimage vise à augmenter la visibilité de l'OFAC.

8.2 Organisation de l'équipe de Projet

Le projet RIOFAC est mis en œuvre par un consortium rassemblant des organismes disposant d'une notoriété internationale et d'une présence effective en Afrique Centrale. Ce consortium sera dirigé par le CIFOR à travers son bureau régional basé à Yaoundé au Cameroun.

- **Le CIFOR :**
 - Rôles : entretiendra une relation permanente pour le suivi et la gestion du projet avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC d'une part et la Délégation de l'UE de Yaoundé d'autre part. Le CIFOR a aussi la première responsabilité en matière de communication sur le projet et l'élaboration des publications périodiques du projet.
 - Ressources mobilisées : Un expert senior qui consacrera un tiers de son temps de travail à la gestion du projet (4 mois par an), un expert junior en SIG et cartographie (6 mois/an), un expert spécialisé en communication chargé du suivi avec ECOFAC 6 (4 mois/an), un ingénieur d'appui en foresterie (9 mois/an), un comptable (6mois /an pendant les 3 premières années et 8 mois lors de l'année de clôture), un chauffeur (pour le même temps de travail que le comptable), 200 jours d'expertise internationale dans le domaine forêt et changement climatique et 40 jours d'expertise internationale complémentaires dans le domaine lié aux nouvelles technologies de communication..
- **Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD),** contribue à travers :
 - Rôles : appui et formation des partenaires sur les questions de biodiversité, de gestion et d'aménagement des forêts, d'impact des activités économiques sur les forêts et tout autre sujet en relation avec l'expertise du CIRAD ; participation et appui à la production écrite, web, cartographique dans le cadre de la communication des informations forestières et environnementales auprès des utilisateurs, développement d'études prospectives et de scénarios, en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.

- Ressources mobilisées : un conseiller technique spécialiste des systèmes d'information (9 mois /an pendant toute la durée du projet), un expert senior pour les études prospectives (2 mois/an) et 150 jours d'expertise internationale en biodiversité
- **FRM Ingénierie (FRMI)** contribue à travers :
 - Rôles : suivi de la gestion des forêts permanentes de production et suivi des productions et de l'économie des filières
 - Ressources mobilisées : le conseiller technique principal (CTP) du projet, à temps plein, à Yaoundé et 100 jours d'expertise internationale en aménagement forestier.
- **L'Université Catholique de Louvain (UCL)** contribue par :
 - Rôles : expertise sur les systèmes d'information notamment dans la réalisation d'un géoportail intégrant l'ensemble des outils de l'OFAC et connecté aux systèmes de suivis nationaux, locaux et régionaux ; cartographie de types de forêts au moyen des images SENTINEL-2 et en impliquant et en renforçant parallèlement les expertises nationales; expertise pour la conception d'outils de visualisation, analyse et diffusion des données
 - Ressources mobilisées : 350 jours d'expertise internationale en télédétection et cartographie et 150 jours d'expertise internationale en conception des outils de visualisation

La Cellule de gestion du projet est en liaison non seulement avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC mais aussi avec les Coordinations nationales COMIFAC dans les pays membres et les principaux acteurs gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé. La Cellule régionale de gestion basée à Yaoundé comporte au minimum 1) un gestionnaire du projet (CIFOR), 2) un conseiller technique du projet (FRMI), 3) un expert en systèmes d'informations (CIRAD), 4) un expert d'appui en foresterie (CIFOR) 5) un expert local en informatique et base de données (CIFOR et COMIFAC) 6) un expert local pour la collecte et l'analyse des données, 7) un expert en communication et du personnel administratif local.

La Cellule de coordination régionale est appuyée selon les besoins par des experts de réputation internationale qui effectuent des missions de courtes durées et dont l'identification incombe aux différents membres du consortium. Elle est particulièrement appuyée par un webmaster basé auprès du CCR (Ispra, Italie), qui assure le maintien du site web.

8.3 Circuits financiers

La subvention de l'UE sera décaissée en faveur du CIFOR selon les règles qui régissent ce type de financement (PAGODA) au sein de l'UE et les procédures établies d'accord parties. Le CIFOR procèdera à son tour aux transferts de ressources aux bénéficiaires des partenaires selon les modalités définies dans les contrats établis d'accord parties.

9 Localisation et équipement

La cellule de coordination du projet est localisée à Yaoundé, non loin des locaux du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, où en héritage du projet précédent, elle est engagée avec des partenaires techniques à un contrat de locations de trois bureaux, une salle de réunion commune ainsi que toutes les utilités nécessaires. Un quatrième bureau sera requis au site de l'IITA à Nkolbisson où le CIFOR est actuellement hébergé. Des équipements roulants et fournitures et consommables seront acquis progressivement. Ainsi qu'adopté lors de la réunion du comité de pilotage du précédent projet d'appui à l'OFAC qui s'est tenu à Kigali en novembre 2016, le bureau de Kinshasa devra être fermé à la fin de la première année du projet RIOFAC.

10 Parties prenantes

Les principales parties prenantes de ce projet sont celles déjà signalées dans la section 9 ci-dessus. Il s'agit spécifiquement de :

- La CEEAC, qui est le contractant global du Programme Indicatif Regional (PIR) entre l'Afrique centrale et l'Union Européenne, maître d'ouvrage du programme ECOFAC 6 ;
- Comité de suivi régional ECOFAC 6 et ensemble des partenaires techniques impliqués dans le programme ;
- La COMIFAC qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- Le CIFOR qui assure la maîtrise d'œuvre en collaboration avec le consortium de mise en œuvre du projet, qui en plus du CIFOR, inclut le CIRAD, FRMI et l'UCL ;
- Le Centre Commun de Recherche de l'UE qui est le principal interlocuteur technique du projet dans le dispositif de l'UE ;
- Les administrations en charge des forêts et de l'environnement des pays membres de la COMIFAC qui sont particulièrement actifs à travers les groupes nationaux supervisés par les Coordinateurs nationaux de la COMIFAC ;
- L'ERAIFT qui pourrait le cas échéant représenter la cellule de Coordination auprès des partenaires présents à Kinshasa ;
- Les institutions et projets détenteurs de bases de données diverses, y compris sur les aires protégées dans les espaces COMIFAC et particulièrement le RAPAC et le programme BIOPAMA ;

- Les initiatives de suivi géo-spatial du couvert forestier et de l'utilisation des terres d'Afrique centrale telles que l'OSFAC, l'AGEOS, le projet OSFACO, GEO et le projet d'atlas d'usage des terres ;
- Les projets régionaux actifs dans la protection et la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale comme CARPE, le CAFI, etc.
- Les ONG internationales collectant des données et gérant des systèmes de suivi (par exemple SMART) ;
- Les entreprises du secteur privé de la filière bois, leurs associations professionnelles (syndicats nationaux, ATIBT) ;
- Les bureaux d'études et prestataires de service.

A ces parties prenantes s'ajoutent de nombreuses autres, qui sont impliqués dans les activités de recherches ou de formation, dont le RIFFEAC, le réseau de recherche forestière d'Afrique centrale et des organisations internationales pertinentes comme la FAO, l'OIBT, l'ATIBT, etc.

11 Durabilité

La durabilité de cette action se fera de manière progressive en fonction de l'institutionnalisation de l'OFAC selon les prémices de l'étude réalisées en 2016, et selon les résolutions et décisions du Conseil des Ministres de la COMIFAC et de leur mise en œuvre qui pourrait requérir la mise à disposition par les états membres de la COMIFAC et leurs partenaires de moyens supplémentaires.

La durabilité de l'OFAC dépendra aussi de l'appropriation de l'observatoire par les administrations nationales dans le cadre de groupes de travail actifs au sein des Coordinations nationales de la COMIFAC. Des relations organiques seront aussi mises en place avec les administrations et agences nationales pertinentes, via des accords cadre de coopération, signés par la COMIFAC. A cet effet, le projet RIOFAC appuiera la mise en cohérence des données de l'OFAC avec les principales initiatives internationales vers lesquelles les pays de la sous-région doivent périodiquement fournir des rapports, c'est le cas spécifique du Forest Resource Assessment (FRA) de la FAO et des rapports de l'OIBT.

12 Suivi et évaluation

Un mécanisme de pilotage et d'auto-évaluation de la mise en œuvre du projet sera mis en place au début de celui-ci par la Cellule de coordination, après validation par le COPIL et la COMIFAC.

De plus, la Cellule de coordination préparera un rapport d'avancement annuel du projet avec l'appui des membres du consortium. Ce rapport sera évalué par le COPIL et, après amendements et compléments éventuels fournis par la Cellule de coordination, il sera transmis par le CIFOR à la Délégation de l'UE à Yaoundé. Ce rapport d'avancement sera constitué d'une partie technique qui inclura les résultats de l'évaluation du COPIL ainsi qu'un rapport financier synthétique. La partie

technique pourra faire l'objet d'une présentation au comité de suivi régional du programme ECOFAC 6.

Tel que précisé dans les conditions de contrats PAGODA, la Commission européenne ou le pouvoir adjudicateur peuvent en outre programmer des missions de suivi et d'évaluation à leurs propres frais.

13 Rapports

Le consortium, via le CIFOR, soumet au bailleur (UE) des rapports intermédiaires semestriels et un rapport final conformément aux dispositions ci-après.

Les rapports comprennent une partie descriptive et une partie financière. Chaque rapport, qu'il soit intermédiaire ou final, fournit un compte rendu des aspects pertinents de la mise en œuvre du projet pendant la période couverte. Le rapport est structuré de façon à permettre le suivi de l'objectif spécifique et des résultats. Le rapport indique les activités prévues, les difficultés rencontrées et les mesures prises pour les surmonter, les éventuelles modifications introduites, ainsi que le degré de réalisation des extrants, sous-résultats et résultats, tels que mesurés par les indicateurs correspondants. Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet. Les rapports seront présentés au comité de suivi régional du programme ECOFAC 6.

Contenu des rapports

Les rapports contiennent au minimum les éléments suivants :

- a) le résumé et le contexte du projet ;
- b) les résultats concrets : un tableau à jour sur la base d'une matrice-cadre logique, y compris la communication des résultats obtenus (incidences, résultats ou extrants), tels que mesurés par les indicateurs correspondants ; les points de référence et objectifs convenus, ainsi que les sources de données pertinentes.
- c) les activités menées au cours de la période de référence.
- d) les informations sur la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité et sur toute autre mesure prise pour assurer la visibilité du financement de l'Union Européenne ;
- e) les informations sur les coûts de mise en œuvre ;
- f) le plan de travail pour la période suivante.

Enfin, à la demande de l'UE, des réunions techniques informelles de suivi pourront avoir lieu.

14 Audit et vérification des coûts

Selon les nécessités, la vérification des coûts se fait avec des auditeurs externes reconnus internationalement, le CIFOR travaille souvent à cet effet avec PWC. Par ailleurs, des contrôles internes sont effectués par Audit Asia, auditeur indépendant de réputation internationale qui rend régulièrement des services d'audit à trois membres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agronomique Internationale (CGIAR) dont les sièges se trouvent en Asie à savoir : IWMI (International Water Management Institute), IRRI (International Rice Research Institute) et le CIFOR. Par ailleurs et le cas échéant, le projet RIOFAC fera l'objet de l'audit qui sera réalisé dans le cadre du contrat régional ECOFAC VI dont il constitue une partie intégrante.

15 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget du projet.

Le plan de communication et de visibilité de l'action sera établi sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

L'OFAC poursuivra la refonte du site web en tant qu'outil de communication dynamique pendant toute la durée du projet. Un rapport statistique de fréquentation du site sera publié annuellement afin d'évaluer l'interaction avec les utilisateurs.

Le plan de communication sera mis en œuvre en lien avec le plan de communication des autres composantes régionales du programme ECOFAC 6, ainsi qu'avec les autres initiatives financées par l'UE dans le secteur en Afrique centrale.

16 Annexes –

Annexe 1.1. Cadre logique du projet RIOFAC

		Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (et année de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général: incidences		<p>OG découlant de l'OG d'ECOFAC6 :</p> <p>Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées à partir desquelles ils mettent en place une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en participant à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la</p>	<p>I.O.G.1 : Nombre total d'emplois formels dans la zone COMIFAC dans les secteurs foresterie et aires protégées.</p> <p>I.O.G.2 : % de déforestation pour chaque pays zone COMIFAC</p> <p>I.O.G.3 : Note - catégories des espèces de grands mammifères de la zone COMIFAC dans la liste rouge de</p>	<p>I.O.G.1 : janvier 2016, établi par données OFAC (campagne à venir)</p> <p>I.O.G.2 : Valeurs INDC 2015 pour chaque pays zone COMIFAC</p> <p>I.O.G.3: Note-catégories dans la liste rouge UICN 2016, nombre d'espèces VU, EN</p>	<p>I.O.G.1 : +10% en 2021</p> <p>I.O.G.2 : Engagements nationaux 2021 indiqués dans communications nationales CND</p> <p>I.O.G.3: pas de dégradation du statut de ces espèces</p>	<p>I.O.G.1: Les Statistiques nationales.</p> <p>I.O.G.2 : Engagements CND des pays COMIFAC</p> <p>I.O.G.3: Liste rouge UICN (http://www.iucnredlist.org/)</p>	

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

		biodiversité.	l'UICN				
--	--	---------------	--------	--	--	--	--

Objectif(s) spécifique(s):	OS1: RIOFAC améliore les capacités d'analyse de l'OFAC sur les secteurs foresterie, climat et biodiversité.	I.O.S.1: % des bases de données de l'OFAC remplies et validées	I.O.S.1 : Nombre de données encodées sur chaque thématique en 2016	I.O.S.1 : +50% en 2021	V.O.S.1 : Rapport annuel OFAC.	<p>H.O.S.1: Les informations sont mises à disposition de l'OFAC dans les temps par les divers fournisseurs.</p> <p>H.O.S .2: Les gouvernements adoptent des politiques d'aménagements durables des territoires sur la base de données scientifiques.</p> <p>H.O.S.3 : Les gouvernements d'AC appuient la COMIFAC politiquement et financièrement.</p> <p>H.O.S 4: Les bailleurs de fonds internationaux supportent les politiques d'aménagements des territoires durables des gouvernements.</p>
	OS2 : RIOFAC diversifie les usagers de l'OFAC et améliore l'adéquation entre les offres de l'OFAC et les besoins d'aide à la décision de ces utilisateurs	I.O.S.2-a: Nombre de téléchargements depuis le site web de l'OFAC.	I.O.S.2 : Nombre de téléchargements mesurés sur le site en janvier 2017	I.O.S.2: +30% en 2021	V.O.S.2 : Rapport statistique annuel du site Web de l'OFAC / Rapport aux bailleurs.	<p>H.O.S.5 : Les conditions de gouvernance de la zone COMIFAC permettent à toutes les parties prenantes concernées par la forêt, le climat et la biodiversité de fonder leurs décisions et leurs actions sur des informations scientifiques.</p>

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

	OS3 : RIOFAC soutient l'insertion institutionnelle de l'OFAC au sein de la COMIFAC.	I.O.S.3 : Nombre annuel de références à l'OFAC comme entité de la COMIFAC dans les décisions du PFBC, ou dans les décisions des gouvernements, en augmentation.	I.O.S.3 : 8 références à l'OFAC en 2016 dans le Communiqué Final de la 16ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo – Kigali.	I.O.S.3 : 3 chaque année	V.O.S.3: Suivi des références à l'OFAC dans rapport annuel aux bailleurs.	
--	---	---	--	--------------------------	---	--

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

Résultats	<p>R1 : Les processus d'identification, de collectes et d'analyses des données de l'OFAC en lien avec ses partenaires sont améliorés de façon à fournir des informations pertinentes pour la prise de décision sur les forêts de l'AC.</p>	<p>I.R.1.1: % indicateurs nationaux et régionaux renseignés</p> <p>I.R.1.2: % de satisfaction des utilisateurs du site web sur le choix et le renseignement des indicateurs de suivi de l'OFAC par thématique.</p>	<p>I.R.1.1 : 5 %</p> <p>I.R.1.2 : A déterminer pour 2017</p>	<p>I.R.1.1 : 70 % en 2019</p> <p>I.R.1.2 : 70 % en 2021</p>	<p>V.R.1.1 : Enquêtes en 2019 auprès des GN OFAC dans des rapports aux bailleurs.</p> <p>V.R.1.2 Enquête de satisfaction automatique et continue auprès des usagers du site web de l'OFAC</p>	<p>H.R.1.2 : Les divers acteurs qui conseillent les décideurs, fondent leurs conseils à partir de données fiables.</p> <p>H.R.1.2: Les membres des GN OFAC en charge des collectes des données et de l'encodage ne sont pas renouvelés souvent et ont été choisis par leur administration selon leurs compétences.</p> <p>H.R.1.3: Les partenaires ont les moyens de fonctionnement pour maintenir et enrichir leurs bases de données.</p> <p>H.R.2.1 : Les attentes des utilisateurs sont relativement stables sur la période du projet.</p> <p>H.R.3.1 : La continuité du fonctionnement et du financement de la COMIFAC est assurée par les Etats.</p> <p>H.R.3.2 : La COMIFAC a les moyens d'assurer le fonctionnement financier de l'OFAC.</p> <p>H.R.3.3 : Les pays membres restructurent les groupes Nationaux autour des coordinateurs Nationaux COMIFAC.</p>
	<p>R2 : L'OFAC identifie ou anticipe les besoins des utilisateurs et y répond par des publications et des systèmes d'information bien ciblés.</p>	<p>I.R.2.1 : Nombre de visites des nouveaux outils de visualisation des données en ligne.</p> <p>I.R.2.2: Nombre de chargement de documents sur le site (EDF, synthèses..)</p>	<p>I.R.2.1: 0 en janvier 2017</p> <p>I.R.2.2 : 1053 en janvier 2016, établi par données OFAC (campagne à venir)</p>	<p>I.R.2.1: 100 en 2019</p> <p>I.R.2.2: 1500 en 2021</p>	<p>V.R.2: Rapport statistique annuel du site Web de l'OFAC .</p>	<p>H.R.3.2 : La COMIFAC a les moyens d'assurer le fonctionnement financier de l'OFAC.</p>
	<p>R3 : L'OFAC évolue vers une entité visible, insérée institutionnellement au sein de la COMIFAC.</p>	<p>I.R.3.1: % des agents des Ministères des pays membres de la COMIFAC en charge des forêts et de l'environnement qui perçoivent l'OFAC comme étant une entité de la COMIFAC.</p>	<p>I.R.3.1: A déterminer pour 2017</p>	<p>I.R.3.1: 95 % en 2021</p>	<p>V.R.2: Enquêtes et rapports aux bailleurs .</p>	<p>H.R.3.3 : Les pays membres restructurent les groupes Nationaux autour des coordinateurs Nationaux COMIFAC.</p>

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

Produits de R1	P.1.1: Une liste révisée des indicateurs, agréée par les usagers et produite avec l'appui des CNC (Coordination Nationales de la COMIFAC).	I.P.1.1 : OUI/NON. Nouvelle liste des indicateurs validée.	I.P.1.1.: Non en 2016	I.P.1.1.: Oui en 2017	V.P.1.1 : Rapport d'atelier d'analyse et de validation dans rapport aux bailleurs.	
	P.1.2: Une série de guides actualisés sur les procédures de collecte, d'encodage, et de validation des données.	I.P.1.2: Nombre de guides d'encodage et de validation des données.	I.P.1.2 : 0	I.P.1.2: 3	V.P.1.2:Rapport au bailleur.	
	P.1.3: L'OFAC, en collaboration avec ses partenaires, met à disposition de ses usagers des images satellite et des cartes thématiques environnementales.	I.P.1.3: Nombre de cartes thématiques disponibles sur le géoportail. I.P.1.3.b : Nombre d'images satellite disponibles sur le géoportail	I.P. 1.3: 0 en 2016 (géoportail en construction) I.P.1.3.b : 2 en 2016	I.P. 1.3: 10 en 2021 I.P.1.3.b : 10 en 2021	V.P. 1.3: Site de l'OFAC V.P.1.3.b : Site de l'OFAC et rapport au bailleur	H.P. 1.3: Les partenaires ont des intérêts communs avec les OS de l'OFAC. H.P. 1.3.b : les images satellites SENTINEL-2 sont disponibles
	P.1.4 : L'OFAC en collaboration avec ses partenaires met à disposition de ses usagers des données pour le suivi de la légalité et de la gouvernance forestière.	I.P.1.4 : Nombre d'indicateurs spécifiques de légalité et de bonne gouvernance.	I.P.1.4 : 0 en 2016	I.P.1.4 : 3 de légalité et 3 de gouvernance en 2021	V.P.1.4 : Site de l'OFAC et rapport au bailleur	H.P.1.4. : poursuite des initiatives FLEGT en zone COMIFAC.
	P.1.5: Des liens, sur le site de l'OFAC, avec les autres sites et pourvoyeurs de données, positionne l'OFAC comme le centre de l'information environnementale et forestière en AC.	I.P. 1.5: Nombre de liens.	I.P. 1.5: 0 en 2016	I.P. 1.5: 8 en 2019	V.P. 1.5: Liens accessibles à partir du géoportail de l'OFAC et rapport au bailleur.	H.P. 1.5.1: idem que H.P. 1.3: H.P. 1.5.2 : Les partenaires ont des BD légalement partageables avec l'OFAC.
	P.1.6: Les personnels des CNC et Groupes de travail de l'OFAC sont formés à l'usage des outils de collecte, d'encodage, de validation des données et à la production de cartes.	I.P. 1.6: Nombre de personnes formées.	I.P. 1.6: 0	I.P. 1.6: 30	V.P. 1.6:Rapport au bailleur.	H.P.1.6.1 : Les Ministres, en charge des Forêts et Environnement, appuient l'OFAC en mettant à disposition des personnels stables et qualifiés

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

Produits de R2	P.2.1: Une liste justifiée de 1 à 2 nouvelles thématiques à observer par OFAC est actualisée tous les 3 ans	I.P. 2.1: Disponibilité de la liste sur le site OFAC	I.P. 2.1: 0 en 2016	I.P. 2.1: 2 en 2021	V.P. 2.1: Rapport au bailleur	H. 2.1 : Les parties prenantes s'accordent sur des thématiques prioritaires.
	P.2.2: L'état des forêts (EDF) et l'état des aires protégées (EDAP) sont publiés par l'OFAC tous les 3 ans.	I.P. 2.2.1 : Nombre de versions papier distribuées P. 2.2.2 : Nombre de chargement des documents	I.P.2.2.1 : 0 en 2016 I.P. 2.2.2 : Nombre en janvier 2016, établi par données OFAC (campagne à venir)	I.I.P. 2.2.1 : en 2021, 2000 EdF et 2000 EDAP) I.P. 2.2.2 : 1000 de chaque en 2021.	V.P. 2.2: Site de l'OFAC et statistiques du site.	H.2.2 : Les Coordinateurs Nationaux prennent en charge une partie significative de la coordination et de la production des publications.
	P.2.3: Des analyses et prospectives politiques sur la forêt, le climat et la biodiversité sont publiées par l'OFAC à destination de ses usagers.	I.P.2.3.1: Nombre de versions papiers distribuées I.P. 2.3.2: Nombre de chargement des documents	I.P.2.3.1:0 en 2016 I.P.2.3.2 :0 en 2016	I.P.2.3.1 :600 en 2021 I.P.2. 3.2 :500 en 2021.	V.P.3.4: Rapport au bailleur et comptage stat des utilisations du site OFAC.	H.3.4 : Les compétences pour effectuer ces études existent.
	P.2.4: Le géo-portail d'OFAC offre aux usagers la possibilité d'éditer et de télécharger des cartes thématiques répondant à leurs besoins spécifiques.	I.P.2.4: Nombre de cartes spécifiques éditées et téléchargées par des usagers du géo-portail	I.P.2.4.1: 0 en 2016	I.P.2.4.1: 300 en 2021	V.P.2.4: Rapport au bailleur et comptage stat des utilisations du site OFAC.	
	P.2.5 : Le portail d'OFAC offre aux usagers la possibilité d'éditer et de télécharger des analyses comparatives dans l'espace et dans le temps sur l'efficacité de gestion et la qualité de gouvernance des aires protégées	I.P.2.5.1 : Nombre d'analyses comparatives éditées et téléchargées	I.P.2.5.1 : 0 en 2016	I.P.2.5.1 : 300 en 2021	V.P.2.5 : Site de l'OFAC et rapport au bailleur.	H.P.2.5 : le projet BIOPAMA-2 de l'UE est harmonisé avec le projet RIOFAC
	P.2.6: Des formations en analyse de données et publication sont délivrées via OFAC.	I.P. 2.6: Nombre de techniciens de l'état et des OSC formés.	I.P.2.6: 0 en 2016	I.P. 2.6: 40 techniciens étatiques et 20 techniciens d'OSC	V.P. 2.6: Rapport de la formation	

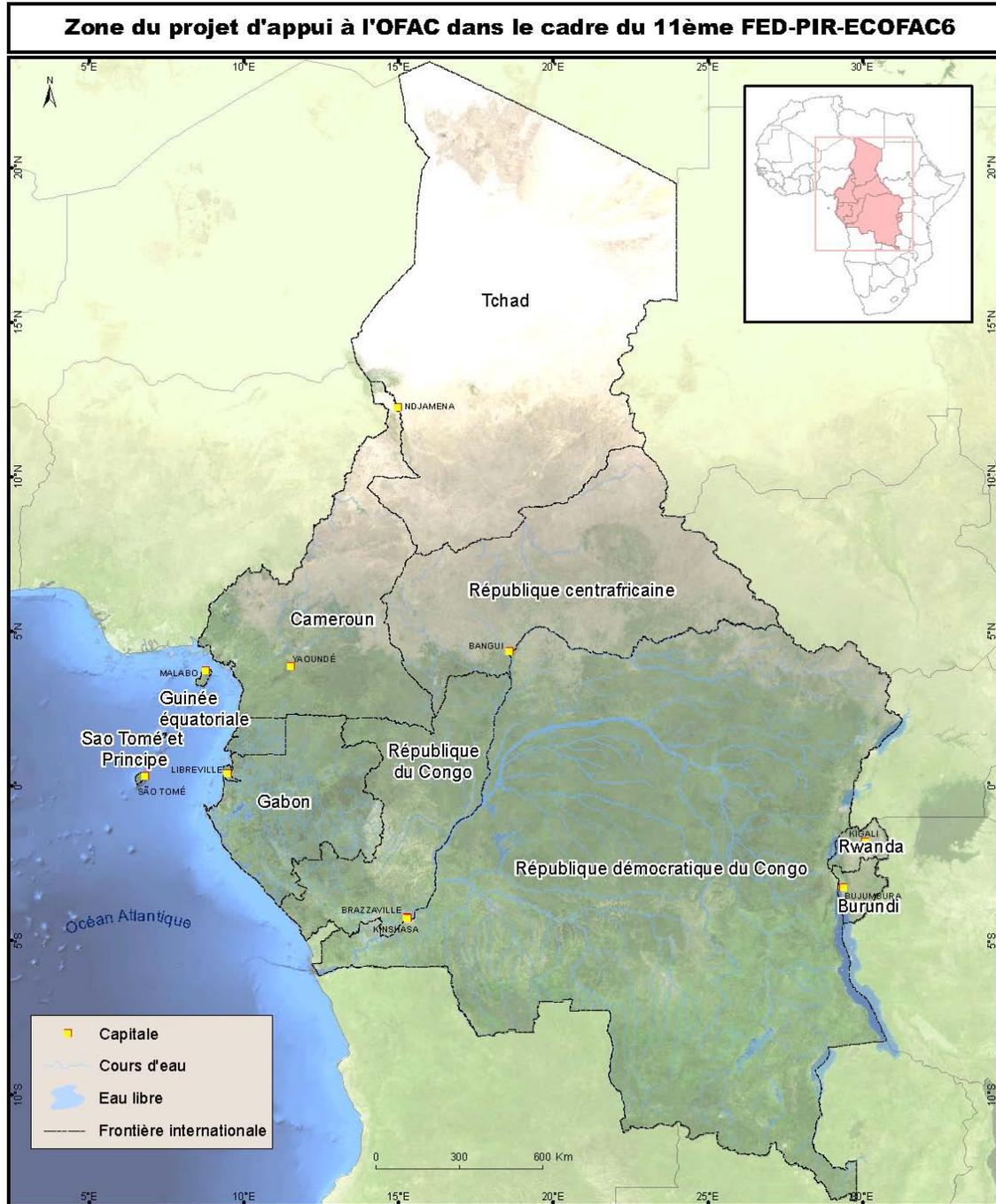
Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

Produits de R3	P.3.1 : La visibilité de l'OFAC en tant qu'entité de la COMIFAC est accrue.	I.P.3.1 : Nombre annuel de publications grand public (presse papier, internet, médias audio-visuels etc.) mentionnant simultanément OFAC et COMIFAC.	I.P.3.1 : 0 en 2016	I.P.3.1 : 10 en 2021	V.P.3.1 Google et rapport au bailleur	H.P.3.1: Les Etats, via la COMIFAC, donnent un droit de préemption à l'OFAC en matière de gestion de l'information mis dans le domaine public sur les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.
	P.3.2 : Un Comité de pilotage de l'OFAC est institué et présidé par le secrétariat exécutif de la COMIFAC et un point focal OFAC est ajouté dans son organigramme.	I.P.3.2.1 : OUI/NON Décision publiée du Secrétariat de la COMIFAC instituant le comité de gouvernance de l'OFAC. I.P.3.2.2 : OUI/NON Décision publiée du Secrétariat de la COMIFAC nommant le point focal OFAC au sein de son organigramme.	I.P.3.2.1 : Non en 2016	I.P.3.2.1 : Oui en 2018	V.P.3.2.1 : Site web de la COMIFAC.	
	P.3.3: les activités de l'OFAC dans les pays sont coordonnées par les CNC de manière plus autonome et efficiente.	I.P.3.3.1 : ratio moyen entre {% d'indicateurs informés par chaque CNC} et {Nombre de jours de retard de la transmission des données par chaque CNC} I.P.3.3.2 : Nombre annuel de recommandations S.M.A.R.T. transmises formellement par chaque CNC à OFAC	I.P.3.3.1 : en 2016 I.P.3.3.2 : 0 en 2016	I.P.3.3.1 : triplement en 2021 I.P.3.3.2 : 3 en 2021	V.P.3.2 : Rapport au bailleur.	H.R.3.3: Les coordinateurs nationaux sont stables et ont été choisis par leurs administrations pour leurs compétences.
	P.3.4: le secrétariat exécutif et les CNC de la COMIFAC bénéficient de formations en communication, analyses de données et prospectives organisées via OFAC.	I.P.3.4.1: Nombre de H/J formés par an. I.P.3.4.2: Nombre annuel de publications (presse papier, internet, médias audio-visuels etc.) réalisées par les CNC et utilisant les analyses OFAC.	I.P.3.4.1: 0 en 2016 I.P.3.4.2: 0 en 2016	I.P.3.4.1: 45 H/j en 2018. I.P.3.4.2: 20 en 2021	V.P.3.4: Rapport au bailleur	H.R.3.4.1: Idem H.R.3.3H.R.3.4.2: Les CNC bénéficient de l'appui de leur hiérarchie pour soutenir les activités de l'OFAC

Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)
CRIS n° FED/2017/386-375

Activités	<p>A.0.1 Signature COMIFAC A.0.2 Atelier de lancement projet A.0.3 Organisation des équipes A.1.6, Renforcement des capacités des groupes Nationaux et des Coordinateurs Nationaux COMIFAC A.1.1, A.1.2, A.1.3 Consolidation de la base de connaissance A 1,4, .1.6, A1.2 (Suite) Amélioration de la collecte des données A.1.2 Production de manuels et guides pour la collecte et la gestion des données de l'OFAC A.3.3 Relations avec la COMIFAC, et acteurs régionaux et nationaux (CNC, GN, PF...) et suivi du plan de convergence A.1.4 Suivi et production des données A.2.3, A.2.5 Production des documents de référence A.3.1.1 Stratégie de communication A.3.1.2 Stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources A.2.4 Amélioration du site web A.2.4 Suite : mises à jours régulières du site web A.2.3 Suite : usage des bases de l'OF AC (Prospectives...) A.1.5 Développement de partenariats A.1.5 Suite : mise en œuvre des partenariats A.1.5 Suite : Mise en ligne du géo-portail A.2.1 Identification des études thématiques sujets pertinents A.2.3 Réalisation des études thématiques A.0.4 Gestion de projet</p>	<p>Moyens:</p> <p>1. Ressources humaines : 1.1 Personnel basé en Afrique Centrale (Gestionnaire du projet, Conseiller Technique OFAC, Expert système d'information, Expert junior systèmes d'information, Expert Junior biodiversité, Expert en communication, Expert d'appui Foresterie, Secrétaire / comptable, chauffeur). 1.2 Expertise international court terme. (Expertise Web et base de données, Expertise biodiversité et foresterie, Expertise télédétection et cartographie, Expertise Changement climatique).</p> <p>2. Sous-traitance. (Groupes nationaux de collecte des données, conférences et séminaires, Appui à la COMIFAC, Publications)</p> <p>3. Voyages. (Billets d'avion, Perdiem).</p> <p>4. Bureaux, véhicules et fonctionnement : Achat de véhicule (1), entretien, carburant, lubrifiant, bureaux CIFOR, Yaoundé-COMIFAC, consommable de bureaux, matériel informatique.</p> <p>Coûts</p> <p>1. Ressources humaines :</p> <p> 1.1 Personnel basé en Afrique Centrale - 1,421 million €.</p> <p> 1.2 Expertise international court terme - 0,583 million €.</p> <p>2. Sous-traitance - 0,656 million €.</p> <p>3. Voyages. (Billets d'avion, Perdiem) - 0,186 million €.</p> <p>4. Bureaux, véhicules et fonctionnement - 0,425 million €.</p>	<p>H.A.1 : Le renforcement des capacités reste efficace car les points focaux et les personnels Nationaux en relation avec l'équipe OFAC ne sont pas renouvelés trop souvent.</p> <p>H.A.2 : Les pays souhaitent partager leurs données, malgré les changements politiques qui peuvent advenir au cours de la durée du projet.</p>
------------------	---	--	--

Annexe 1.2 : Carte de la zone du projet



Annexe 1.3 : Plan de travail indicatif et chronologie

* NOTE: La mise en œuvre de l'action débutera à partir de la signature de la convention de financement.

Activités	Année 1												Semestres							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	10
A.0.1 Signature d'une convention avec la COMIFAC																				
A.0.2 Atelier de lancement du projet avec les partenaires																				
A.0.3 Organisation des équipes du projet																				
A.1.6 Renforcement des capacités des groupes Nationaux																				
A.1.1, A.1.2, A.1.3 Consolidation de la base de connaissance																				
A 1,4, 1.6, Amélioration du processus de la collecte de données																				
A.1.2 Production de manuels et guides pour la collecte et la gestion des données de l'OFAC																				
A.3.3 Relations avec la COMIFAC, et acteurs régionaux et nationaux (CNC, GN, PF...)																				
A.1.4 Amélioration du suivi de la production des données																				
A.2.2, A 2.5 Production des documents de référence																				
A.3.1.1 Stratégie de communication																				
A.2.4 Amélioration du site web																				
A.2.4 Mises à jours régulières du site web																				
A.2.3, A 2.4, A 2.6 Promotion de l'usage des bases de l'OF AC																				
A.1.5 Développement de partenariats																				
A.3.2, A.3.3, A.3.4 Mise en œuvre des partenariats																				
A.2.4 Mise en ligne du géo-portail																				
A.2.3 Etudes thématiques sur des questions pertinentes																				
A.0.4 Gestion de projet																				

 Activités
 Activités comprenant une étape importante. R= Rapport semestriel au bailleur

Définitions:

On entend par:

- «incidences», les effets à long terme, primaires et secondaires, produits par l'action;
- «résultats», les effets à court et à moyen termes probables ou obtenus des extrants d'une action;
- «Produits», les produits et services résultant d'activités menées au titre d'une action;
- «indicateur», la variable ou le facteur quantitatif et/ou qualitatif qui permet de mesurer de manière simple et fiable si une action a produit les résultats attendus;
- «point de référence», le point de départ ou la valeur actuelle des indicateurs;
- «cible» (ou but des résultats), le niveau qualitatif ou quantitatif mesurable d'un extrant, d'un résultat ou des incidences attendus d'une action;
- «matrice-cadre logique», une matrice dans laquelle sont présentés les résultats, les hypothèses, les indicateurs, les cibles, les points de référence et les sources de vérification liés à une action.
- «logique d'intervention», la manière dont, dans un contexte donné, les activités déboucheront sur les extrants, les extrants permettront d'obtenir les résultats et les résultats auront les incidences attendues. Les hypothèses les plus importantes élaborées au cours de ce processus de réflexion doivent figurer dans la matrice-cadre logique.

Annexe 1.4 : Plan de Communication et de Visibilité

1. Contexte

L'Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale (OFAC) est une initiative de plusieurs membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). L'OFAC est une cellule spécialisée de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) chargé de coordonner l'Observatoire des forêts. L'OFAC a pour objectif de rassembler les connaissances et les données disponibles nécessaires pour le suivi des aspects écologiques, environnementaux et sociaux des forêts d'Afrique centrale.

Pour mener à bien cette tâche l'OFAC collabore avec des institutions régionales et internationales de formation sur l'information environnementale, assure le suivi du couvert forestier dans la sous-région et partage les informations avec différents groupes cibles afin d'obtenir des décisions plus éclairées sur la gestion de l'écosystème forestier du bassin du Congo.

Les principaux partenaires de l'OFAC sont les ministères chargés de la gestion des forêts et de l'environnement, le secteur privé, la gestion des aires protégées, la gestion des forêts, les ONG, les projets internationaux, les institutions de recherche, les universités.

2. Objectifs en matière de communication

A. Objectif général

Diffuser les résultats et les traduire en décisions politiques

B. Objectifs spécifiques

- Communiquer les résultats obtenus aux décideurs et autres partenaires
- Rendre l'OFAC plus visible et présent dans tous les pays,
- Accroître la visibilité et la présence de l'OFAC au niveau national, sous régional et international
- Informer les partenaires sur les activités de l'OFAC
- Diffuser les résultats de l'OFAC
- Encourager les médias à informer davantage le public sur les activités de l'OFAC

3. Vision

D'ici 2021, les parties prenantes à la conservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale s'approprient l'action et les réalisations de l'OFAC dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles disponibles.

4. Public cible

a) Institutions, organes, acteurs et bénéficiaires

- La COMIFAC - Secrétariat exécutif, CEFDHAC, RAPAC, RIFFEAC
- Le PFBC
- L'Union européenne
- Les décideurs des Etats membres
- Les ONG nationales et internationales impliquées dans la gestion durable et la conservation
- Les institutions de recherche
- Les universités
- Les organisations de la société civile
- Les entreprises forestières
- Les communautés locales
- Les opérateurs privés et les concessionnaires de titres forestiers
- Les gestionnaires d'aires protégées

b) Médias

- Le réseau de radios communautaires et locales (RERAC)
- Les organes de presse nationaux
- Les organes de presse régionaux
- Les organes de presse internationaux
- Le réseau de communicateurs environnementaux
- Les activités de communication
- Le plaidoyer (appels de courtoisie), réunions
- Les séminaires et ateliers
- Les publications : fiches d'informations, bulletins d'informations, blogs
- Les sites web sur internet
- La couverture médiatique traditionnelle des événements et des activités
- Les cabines et expositions
- Les réunions

5. Activités de communication

Les activités suivantes seront conduites dans le cadre de la communication du projet RIOFAC et en appui aux autres activités de communication de la COMIFAC :

- Plaidoyer permanent, à mener dans tous les Etats membres de la COMIFAC, en particulier dans les pays où l'OFAC est encore peu visible, notamment auprès des ministres en charge des forêts et des décideurs
- Visibilité et information permanente via le site internet de l'OFAC

- Création de liens internet sur les sites web des partenaires (existants et nouveaux)
- Les ateliers de renforcement des capacités des journalistes dans les radios communautaires
- Visibilité dans les médias traditionnels (communication des actions et résultats)
- Emissions sur les radios communautaires pour atteindre les communautés locales
- Journées portes ouvertes pour mener des campagnes de sensibilisation et partager les connaissances
- Diffusion de fiches et bulletins d'informations : résultats scientifiques communiqués en bref sur le site web
- Partage et communication des résultats scientifiques lors d'ateliers et de séminaires
- Calendrier annuel des actions de l'OFAC

6. Outils de communication choisis

Récapitulatif des activités de communication par cible et identification des responsables de la conduite des activités :

Cible	Nature de l'activité	Support de communication	Responsable d'activité	Suivi / évaluation
COMIFAC / PFBC	Réunions Atelier Séminaires Fiche d'informations Bulletins d'informations Calendrier Rapports	Réunions face-à-face Site Internet Emails Rapports	Expert en communication Gestionnaire du projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données Secrétaire	Feuille de présence
Décideurs	Calendrier des réunions Ateliers Séminaires Fiches d'informations Bulletins d'informations Lettres, emails	Réunions face-à-face Emails Rapport Site Internet	Gestionnaire du projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données Expert en communication	Rapport Plan d'audience Circulation
ONG, société civile Entreprises	Réunions Ateliers de renforcement des	Réunions face-à-face Emails	Expert en communication Gestionnaire du	Feuille de présence / Fréquence

forestières	capacités Séminaires Lettres Calendrier	Blogs site Internet Affiches	projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données Secrétaire Communicateur international	
Institutions de recherche Universités	Atelier Séminaire Fiche d'informations, Bulletin d'informations Calendrier	Réunions face-à- face Site Web Copies électroniques et papiers Clés USB Blogs Email	Expert en communication Gestionnaire du projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données Secrétaire	Feuille de présence Liste de diffusion
UE & Partenaires	Réunions Atelier Fiche d'informations Bulletin d'informations Emails Calendrier Site Internet	Site Web Rapport Réunions face-à- face Blogs Listes de diffusion	Gestionnaire du projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données Communicateur Secrétaire	Rapports Liste de diffusion
Entreprises forestières	Atelier Séminaires Bulletin d'informations Calendrier	Réunions face-à- face Site Web	Expert d'appui Foresterie Communicateur Gestionnaire du projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données	Feuilles de présence
Communautés locales	Atelier Réunions Programmes de radio communautaire	Face à face Radio communautaire	Communicateur	Feuilles de présence
Médias	Événements Journées portes	Communiqué de presse	Communicateur Gestionnaire du	Feuilles de présence

	ouvertes	Site Web Face à face	projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données	
Grand public	Porte ouverte Informations médias	Média traditionnel	Expert en communication Gestionnaire du projet Expert système d'information Expert junior informatique et base de données Secrétaire	Feuille de présence

7. Ressources humaines

Le spécialiste local mis à disposition par le CIFOR consacrera environ 4 mois par an aux activités de communication du projet RIOFAC, soit 16 mois pour toute la durée du projet. De plus, pour les activités beaucoup plus pointues liées à la communication internationale, un expert international sera sollicité 10 jours par an, soit 40 jours sur toute la durée du projet.

La personne principale qui se trouvera au centre de la communication du projet RIOFAC est le spécialiste local en communication mis à disposition par le CIFOR. Toutefois, ce spécialiste travaillera étroitement avec le responsable communication de la COMIFAC et le point focal OFAC, dont l'installation est prévue au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Au sein du Consortium, l'expert en système d'information et l'informaticien junior appuieront le spécialiste local pour tout ce concerne la communication électronique.

Par ailleurs, le gestionnaire du projet et le conseiller technique principal participeront aussi à la communication, tant au niveau opérationnel qu'au niveau politique, en coordination avec le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Enfin, les Coordinations Nationales COMIFAC serviront de relais pour la communication au niveau des pays membres de la COMIFAC.

8. Ressources financières

Le coût des activités de communication est estimé à 291.700 Euros, soit 8,3% du budget total du projet (en tenant compte uniquement des coûts directs). Ce montant est ventilé comme suit :

Designation	unité	Nombre d'unité	Coût/unité (Euro)	Montant
Ressources humaines				
Expert local communication	mois	16	2250	36.000
Expertise internationale Communication	jour	40	550	22.000
Expertise système d'information	mois	12	9000	108.000
Expertise Tetedetection et cartographie	jour	50	550	27.500
Expertise Web designer	jour	50	440	22.000
Expertise conception outils de visualisation	jour	100	550	55.000
Participation à des forums internationaux				
Voyage	billet inter	8	1500	12.000
Perdiem	jour	40	230	9.200
Total				291.700

Nota Bene : la communication et la visibilité sont aussi des activités transversales qui sont également réalisées à travers d'autres activités.